



Plan de gestion des matières résiduelles

Préparé par la



RÉGIE INTERMUNICIPALE

Argenteuil Deux-Montagnes

651, ch. Felix-Touchette
Lachute (Québec), J8H 2C5
Téléphone (450) 562-0778
Télécopieur (450) 562-8482

Juin 2003

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination.

AOMGMR

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles.

BAPE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

B.F.S.

Boues de fosses septiques

B.I.

Boues industrielles

B.M.

Boues municipales

CD

Entreprises de construction et démolition.

CFER

Centre de formation en entreprises et récupération.

D.E.T.

Dépôt en tranchée.

D.M.S.

Dépôt de matériaux secs.

ICI

Industriel, commercial et institutionnel.

L.E.S.

Lieu d'enfouissement sanitaire.

L.E.T.

Lieu d'enfouissement technique.

MEF

Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

M.E.S.

Matières en suspension

MENV

Ministère de l'Environnement du Québec.

MR

Communauté métropolitaine, communauté urbaine ou municipalité régionale de comté.

MRC

Municipalité régionale de comté.

n.d.

Non disponible

PGMR

Plan de gestion des matières résiduelles.

RDD

Résidu domestique dangereux.

RIADM

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

s.o.

Sans objet

tbs

Tonne de boues sèches.

t.m.

Tonne métrique.

TNO

Territoires non organisés.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	XV
INTRODUCTION.....	1
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	3
1.1. GÉOGRAPHIE.....	3
1.2. DÉMOGRAPHIE.....	4
1.2.1. <i>Population permanente et saisonnière</i>	4
1.2.2. <i>Projections démographiques</i>	4
1.3. ÉCONOMIE.....	5
1.4. ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	5
1.5. MUNICIPALITÉS VISÉES	7
2. INTERVENANTS DU DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	9
3. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DE LA MRC.....	11
3.1. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES MRC ENVIRONNANTES	13
4. PORTRAIT DU SECTEUR MUNICIPAL	15
4.1. PROGRAMMES ET COÛTS DE GESTION ACTUELS	15
4.1.1. <i>Responsabilités des intervenants municipaux</i>	15
4.1.2. <i>Ententes intermunicipales</i>	16
4.1.3. <i>Collecte des matières recyclables</i>	17
4.1.4. <i>Collecte des matières putrescibles</i>	19
4.1.5. <i>Collecte des résidus domestiques dangereux</i>	21
4.1.6. <i>Collecte des encombrants</i>	21
4.1.7. <i>Collecte et enfouissement des déchets domestiques</i>	22
4.1.8. <i>Collecte des boues</i>	22
4.1.9. <i>Programmes d'information et de sensibilisation</i>	24
4.1.10. <i>Synthèse des modes de gestion</i>	24
4.1.11. <i>Synthèse des coûts de gestion</i>	25
4.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR MUNICIPAL	26
4.2.1. <i>Caractérisation des matières résiduelles de la MRC</i>	26
4.2.2. <i>Matières recyclables</i>	27
4.2.3. <i>Matières putrescibles</i>	27
4.2.4. <i>Résidus domestiques dangereux</i>	28

4.2.5. <i>Encombrants</i>	28
4.2.6. <i>Textiles</i>	29
4.2.7. <i>Pneus</i>	29
4.2.8. <i>Matières consignées</i>	29
4.2.9. <i>Matières résiduelles éliminées</i>	30
4.2.10. <i>Boues municipales et de fosses septiques</i>	30
4.2.11. <i>Production totale</i>	31
4.3. PERFORMANCES ACTUELLES	33
4.3.1. <i>Taux de récupération</i>	33
4.3.2. <i>Rendement</i>	34
4.3.3. <i>Taux de diversion</i>	35
5. PORTRAIT DES SECTEURS ICI ET CD	37
5.1. BILAN DE MASSE DU SECTEUR ICI	38
5.1.1. <i>Collectes municipales des ICI</i>	41
5.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR CD	41
6. BILAN DE MASSE TOTAL	43
7. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION.....	45
7.1. LES ORIENTATIONS	45
7.2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	45
8. SCÉNARIOS	47
8.1. DÉMARCHE D'ÉLABORATION.....	47
8.2. PLAN D'ACTION	48
8.2.1. <i>Matières recyclables</i>	48
8.2.2. <i>Matières putrescibles</i>	49
8.2.3. <i>Résidus domestiques dangereux</i>	50
8.2.4. <i>Encombrants</i>	51
8.2.5. <i>Textiles</i>	52
8.2.6. <i>Déchets domestiques</i>	53
8.2.7. <i>Boues</i>	54
8.2.8. <i>Information et sensibilisation</i>	57
8.2.9. <i>Administration et gestion</i>	58
8.2.10. <i>Fréquence des collectes</i>	59
8.3. PRINCIPE D'ÉQUIVALENCE	60
8.4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	60

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	65
10. ÉCHÉANCIER	67
11. PROGRAMME DE SUIVI.....	69
CONCLUSION	71
NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES	73
LEXIQUE.....	79

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.A : POPULATION PERMANENTE ET SAISONNIÈRE – 2001	4
TABLEAU 1.B : PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES 2006-2011	5
TABLEAU 1.C : DESCRIPTION DES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PGMR – 2001	7
TABLEAU 2.A : ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – 2001	9
TABLEAU 3.A : CAPACITÉ DES INFRASTRUCTURES D'ÉLIMINATION DE LA MRC D'ARGENTEUIL – 2001	11
TABLEAU 3.B : CAPACITÉ DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA MRC D'ARGENTEUIL – 2001	12
TABLEAU 4.A : RESPONSABILITÉ DES DIVERS INTERVENANTS MUNICIPAUX – 2001	15
TABLEAU 4.B : ENTENTES INTERMUNICIPALES – 2001	16
TABLEAU 4.C : MODES DE GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES – 2001	17
TABLEAU 4.D : CONTRATS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – 2001	18
TABLEAU 4.E : MODES DE GESTION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES – 2001	19
TABLEAU 4.F : CONTRATS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES – 2001	20
TABLEAU 4.G : MODES DE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – 2001	21
TABLEAU 4.H : CONTRATS DE COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – 2001	21
TABLEAU 4.I : CONTRATS DE COLLECTE ET D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DOMESTIQUES – 2001	23
TABLEAU 4.J : PROGRAMMES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION – 2001	24
TABLEAU 4.K : SYNTHÈSE DES MODES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – 2001	25

TABLEAU 4. L : COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ENSEMBLE DE LA MRC D'ARGENTEUIL – 2001	25
TABLEAU 4.M : QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLÉES – 2001	27
TABLEAU 4.N : QUANTITÉ DE MATIÈRES PUTRESCIBLES RÉCUPÉRÉE – 2001	28
TABLEAU 4. O : QUANTITÉ DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX RÉCUPÉRÉS – 2001	28
TABLEAU 4. P : QUANTITÉ DE MATIÈRES CONSIGNÉES RÉCUPÉRÉES – 2001	29
TABLEAU 4. Q : QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES EN TONNES MÉTRIQUES – 2001	30
TABLEAU 4.R : QUANTITÉ DE BOUES MUNICIPALES PRODUITES – 2001	31
TABLEAU 4.S : QUANTITÉ DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES PRODUITES – 2001	31
TABLEAU 4.T : SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION TOTALE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL – 2001	32
TABLEAU 4.U : TAUX DE RÉCUPÉRATION PAR FILIÈRE POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR MUNICIPAL – 2001	34
TABLEAU 4.V : RENDEMENT PAR FILIÈRE POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR MUNICIPAL – 2001	34
TABLEAU 4.W : TAUX DE DIVERSION DE LA MRC – 2001	35
TABLEAU 5.A : RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE SECTEUR INDUSTRIEL ET PROPORTION COMPTANT 10 EMPLOYÉS OU MOINS – 2001	38
TABLEAU 5.B : QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE ICI SELON LA CATÉGORIE – 2001	39
TABLEAU 5.C : QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR SECTEUR INDUSTRIEL – 2001	40
TABLEAU 6.A : TABLEAU SYNTHÈSE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION – 2001	43
TABLEAU 7.A : OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION DE LA MRC D'ARGENTEUIL POUR LE SECTEUR MUNICIPAL	45
TABLEAU 8.A : SYNTHÈSE DU NOMBRE DE COLLECTES PORTE-À-PORTE	59

TABLEAU 9.A : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	66
TABLEAU 10.A : ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE	68

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 A : LOCALISATION DE LA MRC ARGENTEUIL ET PRINCIPALES VOIES D'ACCÈS.	3
FIGURE 4.A : COMPOSITION THÉORIQUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC D'ARGENTEUIL.....	26
FIGURE 5.A : ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE ICI	39
FIGURE 5.B : ESTIMATION DE LA COMPOSITION DE LA CATÉGORIE « DÉCHETS ULTIMES » DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE ICI	40

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : LISTE DÉTAILLÉE DES INSTITUTIONS

ANNEXE B : ORGANISMES ET ENTREPRISES DU DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

ANNEXE C : INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES MRC LIMITROPHES

ANNEXE D : MÉTHODES D'ÉVALUATION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES

ANNEXE E : CLASSIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ANNEXE F : FICHES TECHNIQUES PAR MUNICIPALITÉ

ANNEXE G : CALCULS DE PERFORMANCE

ANNEXE H : EXTRAIT DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR NI ENVIRONNEMENT

ANNEXE I : RÉOLUTIONS N^{OS} 01-10-126 ET 01-10-127 DE LA MRC D'ARGENTEUIL

ANNEXE J : TERRITOIRE DE DESSERTE DU L.E.S. DE LA RIADM

ANNEXE K : ÉLÉMENTS DE GESTION

ANNEXE L : INVENTAIRE DES MODES DE VALORISATION DES BOUES

ANNEXE M : LES PROGRAMMES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

ANNEXE N : SYSTÈME DE TARIFICATION

ANNEXE O : APPLICATIONS DU PRINCIPE DES 3RV-E

AVANT-PROPOS¹

Au début des années 1970, les Québécois ont réalisé que leur environnement était en péril en raison de leur mode de vie. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, la société d'autosuffisance a rapidement évolué vers la surconsommation. Sur une aussi courte période de temps, les impacts sur le milieu n'ont pas tardé à se manifester. L'extraction et la transformation de grandes quantités de ressources naturelles, souvent non renouvelables, nécessaires à la satisfaction sans cesse croissante de nos besoins de consommation sont responsables des principaux problèmes de pollution : pollution des eaux, réchauffement climatique, contamination et érosion des sols, dégradation des écosystèmes et diminution de la biodiversité.

Par ailleurs, les dépotoirs ont rapidement été surchargés et sont également devenus d'importants générateurs de pollution. Ainsi, pour remédier à la situation, le gouvernement de l'époque a adopté la *Politique de conservation des ressources et de l'environnement* (Services de protection de l'environnement, précurseur du ministère de l'Environnement du Québec [MENVIQ]).

En 1978, afin de resserrer les normes de gestion des résidus, le *Règlement sur les déchets solides* est adopté et géré par le ministère de l'Environnement du Québec. En 1989, le Québec s'est donné pour objectif de réduire de 50 % l'élimination des résidus en l'an 2000, au moyen de la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides* (Direction de la récupération et du recyclage du MENVIQ).

Vers 1995, à mi-chemin de la date butoir, il devenait de plus en plus évident que l'objectif de réduction de 50 % ne serait pas atteint. Le ministère de l'Environnement et de la Faune a alors mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour tenir une consultation publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Les recommandations² du BAPE issues de cette consultation publique ont conduit à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* (MEF, 1998). Celui-ci a été présenté le 15 septembre 1998 et annonçait la venue de nouvelles dispositions réglementaires, de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et de changements majeurs dans les méthodes de gestion des résidus par l'intermédiaire de la loi 90 (chapitre 75, 1999).

Ces modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) obligent, entre autres, les municipalités régionales (MR) à établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) d'ici au 1^{er} janvier 2004. En plus des organismes municipaux, elle interpelle aussi les entreprises ainsi que la population. Elle a, notamment, comme objet de prévenir ou de réduire significativement la production de matières résiduelles, de promouvoir leur récupération et leur valorisation, de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer la gestion sécuritaire des installations d'élimination ainsi que d'obliger la prise en compte par les fabricants et les importateurs des effets de leurs produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à

¹ Tiré du guide d'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles de l'AOMGMR.

² BAPE, 1997, Déchets d'hier, ressources de demain.

l'élimination des matières résiduelles qu'ils génèrent. Une telle réduction s'inscrit dans une optique de développement durable où chaque citoyen comble ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

INTRODUCTION

Afin de se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la MRC d'Argenteuil adoptait, le 12 septembre 2001, une résolution confirmant son intention d'entreprendre la confection de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les PGMR ont été définis par le gouvernement comme étant un des principaux outils de mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (ci-après appelée la Politique) qui a entre autres comme objectif de récupérer et de mettre en valeur, d'ici 2008, 65 % des résidus pouvant être valorisés.

La MRC d'Argenteuil et les municipalités qui la composent sont conscientes des efforts à déployer pour atteindre les objectifs de la Politique et de leurs responsabilités en matière de gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi elles endossent les orientations du gouvernement québécois en la matière et sont enthousiastes à l'idée d'instaurer de nouvelles pratiques de gestion s'inscrivant dans le principe du développement durable. La MRC désire se doter d'un PGMR souple, réaliste, qui respecte les réalités socio-économiques de son territoire et auquel tous les intervenants contribuent en assumant leur rôle et leur part de responsabilité. Ce sont d'ailleurs là les principaux aspects qui ont guidé l'élaboration du présent projet de plan de gestion des matières résiduelles.

Le plan de gestion est divisé en onze chapitres. Le premier présente une brève description du territoire de planification. Le deuxième énumère les organismes et les entreprises du territoire actifs dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le troisième identifie toutes les infrastructures de traitement et d'élimination du territoire de la MRC d'Argenteuil et des MRC environnantes. Le quatrième chapitre dresse le portrait du secteur municipal quant aux modes de gestion actuels et à la production de matières résiduelles. Le cinquième caractérise le secteur des industries, des commerces et des institutions ainsi que celui de la construction et de la démolition. Le chapitre six trace le bilan de masse total pour l'année 2001. Le septième porte sur les orientations et objectifs que la MRC se donne en matière de gestion des matières résiduelles. Le huitième chapitre énonce les mesures envisagées par la MRC pour atteindre les objectifs de mise en valeur. Le neuvième détaille les prévisions budgétaires alors que le chapitre dix présente l'échéancier de mise en œuvre. Enfin, le chapitre onze traite du programme de suivi.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

La description du territoire de planification est un élément essentiel du PGMR puisque le caractère distinctif de ce dernier a orienté les différentes mesures à prendre en matière de gestion intégrée des matières résiduelles. Cette description comprend quatre volets. Le premier est une description géographique, le second, démographique, le troisième décrit les orientations et affectations du territoire et le quatrième touche aux activités économiques. De plus, l'annexe A dresse une liste détaillée des établissements d'enseignement et de santé du territoire.

1.1. GÉOGRAPHIE

D'une superficie de 1 270 km², la MRC d'Argenteuil est située dans la partie sud-ouest de la région des Laurentides, à environ 75 km de Montréal et 130 km de Gatineau. Neuf municipalités la composent, soit le village de Grenville, les cantons de Gore, de Wentworth et de Harrington, la ville de Lachute ainsi que quatre municipalités sans désignation, soit Mille-Isles, Saint-André-d'Argenteuil, Brownsburg-Chatham et Grenville-sur-la-Rouge. Le territoire est bordé à l'ouest par la MRC de Papineau, au nord par les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, à l'est par les MRC de la Rivière-du-Nord, de Mirabel et de Deux-Montagnes et enfin au sud par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et par la province de l'Ontario, toutes deux situées sur la rive sud de la rivière des Outaouais. La figure 1 présente la localisation régionale la MRC d'Argenteuil ainsi que ses principales voies d'accès.



Figure 1 A : Localisation de la MRC Argenteuil et principales voies d'accès.

Le territoire compte de nombreux lacs et rivières, dont les principales sont la rivière des Outaouais, la rivière du Nord et la rivière Rouge. Deux grandes entités géographiques façonnent les paysages de la MRC d'Argenteuil et conditionnent en grande partie l'utilisation du sol : les Basses-Terres du Saint-Laurent et le plateau laurentidien. Les Basses-Terres du Saint-Laurent représentent une vaste plaine composée de sols argileux propices aux activités agricoles. Le plateau laurentidien est, quant à lui, caractérisé par un

relief accidenté, constitué de collines et de plateaux entrecoupés de vallées plus ou moins étroites où l'on retrouve un large couvert forestier morcelé. Les activités agroforestières et récréotouristiques y sont prédominantes.

1.2. DÉMOGRAPHIE

Les données démographiques permettent de connaître la population totale ainsi que sa répartition sur le territoire. Cette répartition géographique est importante puisqu'elle peut devenir un facteur déterminant pour la localisation d'éventuelles infrastructures et le développement de scénarios de gestion. De même, la connaissance de la distribution de la population permanente et saisonnière et des projections démographiques nous aident à caractériser les matières résiduelles du territoire de la MRC et à prévoir leur production future.

1.2.1. Population permanente et saisonnière

La population de la MRC d'Argenteuil est répartie inégalement parmi les neuf municipalités qui la composent. Avec ses 11 628 habitants permanents (tableau 1.A), la ville de Lachute est la municipalité du territoire la plus peuplée et représente 40,2 % de l'effectif démographique de la MRC. La municipalité de Brownsburg-Chatham occupe le deuxième rang, avec une population permanente de 6 770 habitants, soit 23,4 % de la population de la MRC. Ces deux municipalités regroupent donc à elles seules près de 65 % des résidents permanents de la MRC d'Argenteuil. Deux municipalités possèdent une population permanente inférieure à 1 000 habitants. Il s'agit des cantons de Harrington et Wentworth.

Tableau 1.A : Population permanente et saisonnière – 2001

Municipalité	Population permanente ¹	Population saisonnière ²	Population totale équivalente ³
Brownsburg-Chatham	6 770	2 500	8 020
Gore	1 260	2 703	2 612
Grenville - village	1 315	0	1 315
Grenville-sur-la-Rouge	2 663	200	2 763
Harrington	785	2 976	2 273
Lachute	11 628	250	11 753
Mille-Isles	1 209	1 000	1 709
Saint-André-d'Argenteuil	2 867	500	3 117
Wentworth	434	2 000	1 434
MRC	28 931	12 129	34 996

¹ Gazette officielle du Québec, numéro 52, 27 décembre 2000.

² Population saisonnière estimée en fonction du nombre de résidences secondaires en 2001.

³ La population totale équivalente tient compte du fait que les résidents saisonniers sont présents six mois par année.
Population totale équivalente = population permanente + population saisonnière / 2.

1.2.2. Projections démographiques

Selon les projections démographiques de la MRC d'Argenteuil et selon un modèle mathématique, la population de la MRC d'Argenteuil devrait connaître en 2011 un effectif de 29 364 habitants, soit une augmentation de 1,5 % comparativement à 2001 (tableau 1.B). Si la tendance se maintient, et rien ne semble indiquer le contraire, cette faible augmentation de la population aura très peu d'effet sur la production de matières

résiduelles au cours de cette période. C'est pourquoi la variation démographique ne sera pas considérée dans l'élaboration du PGMR.

Tableau 1.B : Projections démographiques 2006-2011

Municipalité	Population		
	2001	2006	2011
Brownsburg-Chatham	6 770	6 896	7 023
Gore	1 260	1 385	1 523
Grenville - village	1 315	1 248	1 184
Grenville-sur-la-Rouge	2 663	2 687	2 710
Harrington	785	864	951
Lachute	11 628	11 406	11 189
Mille-Isles	1 209	1 310	1 420
Saint-André-d'Argenteuil	2 867	2 840	2 813
Wentworth	434	489	550
MRC	28 931	28 636	29 364

Sources : *La Gazette officielle du Québec*, numéro 52, 27 décembre 2000.

Statistique Canada, population des municipalités, juin 2002.

Bureau de la statistique du Québec.

1.3. ÉCONOMIE

Les neuf municipalités de la MRC d'Argenteuil représentent une région fort diversifiée en termes d'activités socio-économiques et environnementales. Celles du secteur nord revêtent de grands potentiels au chapitre de la villégiature, de la faune et de la foresterie. Les municipalités du terroir, situées plus au sud, bénéficient d'excellentes conditions pour le maintien et le développement des activités agricoles. Les municipalités qui longent la rivière des Outaouais présentent, quant à elles, une riche histoire et une forte attraction récréotouristique. Finalement, la ville-centre de Lachute constitue le pôle majeur d'emplois de la communauté argenteuilloise et offre une gamme variée de services.

Le secteur tertiaire est celui qui génère le plus d'activités économiques dans la MRC. Il représente 68 % des entreprises et 64 % des emplois du territoire. Le secteur secondaire vient au second rang en termes d'activités économiques. L'industrie manufacturière regroupe plus de 85 % des emplois de ce secteur. Les villes de Lachute et de Brownsburg-Chatham concentrent plus de 60 % des emplois du secteur secondaire. Quant au secteur primaire, il est surtout dominé par l'agriculture, avec une proportion de 69 % du nombre d'emplois. Suivent le secteur de l'extraction minière et pétrolière et le secteur forestier.

1.4. ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

La MRC d'Argenteuil s'est donné neuf principes de base sur lesquels reposeront les décisions futures en matière de protection environnementale, d'organisation, de mise en valeur et de développement du territoire. Tout le contenu du PGMR a été élaboré en conformité avec le schéma d'aménagement et avec ces principes. Plus précisément, les orientations du schéma d'aménagement sont :

- D'appuyer une vision régionale de l'aménagement du territoire basée sur le renforcement des structures urbaines existantes dans sa hiérarchie (ville-centre, pôles

- intermédiaires et noyaux villageois) et sur la protection et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de développement durable.
- De contribuer à l'amélioration de l'ensemble des conditions d'accessibilité au territoire, à la qualité des infrastructures et des services aux usagers des divers modes de transport.
 - De tendre vers une meilleure protection publique relativement aux activités présentant des contraintes anthropiques et naturelles connues sur le territoire.
 - De viser une plus grande protection des habitats fauniques du territoire et une plus grande valorisation de ses milieux particuliers.
 - De faire de la gestion de l'eau souterraine un enjeu prioritaire de protection environnementale et de développement économique durable pour l'ensemble du territoire.
 - D'accroître le positionnement économique forestier de la MRC d'Argenteuil, par le développement de projets multiressources (forestier, faunique, touristique et de villégiature) en respect avec le milieu environnemental et l'ensemble des usagers.
 - De viser une protection adéquate et une valorisation du territoire agricole et de ses activités dans un contexte de développement durable des communautés rurales.
 - De reconnaître la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti et paysager comme une composante incontournable du processus de développement local.
 - De créer les conditions favorables à l'aménagement du territoire et au développement des axes récréotouristiques le long de la rivière des Outaouais, de la rivière Rouge et des routes 327 et 329 prioritairement.

Les grandes affectations du territoire s'inscrivent dans le contexte de la planification régionale. Ainsi, le territoire de la MRC d'Argenteuil est divisé en 11 affectations du territoire : agricole, agroforestière, forestière de production et de développement multiressources, résidentielle-villégiature, rurale, urbaine locale, urbaine intermunicipale, urbaine interrégionale, industrielle et enfin, affectation de gestion des matières résiduelles. Les plus importantes en termes de superficie sont les affectations agricoles, agroforestière, forestières de production et de développement multiressources.

Quant à l'aire d'affectation de gestion des matières résiduelles, elle vise les terrains servant au lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) et ceux des environs. Compte tenu de sa reconnaissance régionale, cette affectation autorise de façon prioritaire les activités et les usages reliés à l'élimination et au traitement des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination et toute autre activité de gestion intégrée des matières résiduelles).

À ce propos, le chapitre 12 du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Argenteuil nous indique, entre autres, que l'orientation générale de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil est de *régionaliser la planification et la gestion des matières résiduelles*. À cette grande orientation s'ajoutent deux objectifs spécifiques. Premièrement, améliorer les connaissances sur la provenance et l'utilisation des matières résiduelles par la préparation et l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles à

l'échelle de la MRC et par la reconnaissance du lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de la RIADM comme seul et unique site sur le territoire de la MRC. Deuxièmement, rentabiliser les investissements et maintenir les coûts de traitement des matières récupérables des municipalités locales de la MRC à des niveaux acceptables par la mise en commun des infrastructures et des équipements reliés à la gestion des matières résiduelles. Ces objectifs constituent d'ailleurs des éléments essentiels du PGMR de la MRC d'Argenteuil et nous les retrouvons à la section 7 (Orientations et objectifs).

1.5. MUNICIPALITÉS VISÉES

Les neuf municipalités de la MRC d'Argenteuil sont visées par le présent PGMR, soit le village de Grenville, les cantons de Gore, de Wentworth et de Harrington, la ville de Lachute ainsi que les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, de Mille-Isles, de Saint-André-d'Argenteuil et de Brownsburg-Chatham. Le tableau 1.c les décrit brièvement.

Tableau 1.c : Description des municipalités visées par le PGMR – 2001

Municipalité	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente ¹	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)	Type de secteur	Nombre de portes
Brownsburg-Chatham	6 770	2 500	8 020	249,31	27,2	rural	3 310
Gore	1 260	2 703	2 612	93,86	13,4	rural	1 303
Grenville - village	1 315	0	1 315	3,18	413,5	semi-urbain	644
Grenville-sur-la-Rouge	2 663	200	2 763	321,67	8,3	rural	1 750
Harrington	785	2 976	2 273	243,87	3,2	rural	1 461
Lachute	11 628	250	11 753	100,20	116,0	rural	5 313
Mille-Isles	1 209	1 000	1 709	59,98	20,2	rural	834
Saint-André-	2 867	500	3 117	98,45	29,1	rural	1 272
Wentworth	434	2 000	1 434	88,99	4,9	rural	702
MRC	28 931	12 129	34 996	1 259,51	635,8		16 589

¹ La population totale équivalente tient compte du fait que les résidents saisonniers sont présents six mois par année.
Population totale équivalente = population permanente + population saisonnière / 2.

2. INTERVENANTS DU DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plusieurs types d'organismes et d'entreprises sont actifs sur le territoire de la MRC d'Argenteuil dans les domaines de la récupération, de la valorisation (réemploi et recyclage) et de l'élimination des matières résiduelles. Ces organismes et entreprises sont présentés au tableau 2.A qui spécifie leurs activités et le type de matières qu'ils récupèrent. La liste détaillée des organismes et des entreprises du domaine de la gestion des matières résiduelles est présentée à l'annexe B.

Tableau 2.A : Organismes et entreprises de gestion des matières résiduelles – 2001

Type d'entreprise	Nombre	Matières récupérées	Activités			
			Réemploi	Recyclage	Élimination	Sensibilisation
Centre d'entraide	2	Accessoires, articles de maison, électroménagers, jouets, livres, meubles	X	Xv		
Centre de récupération	1	Papiers et cartons		Xa		
Entreprises de collecte	5	Déchets domestiques, matières recyclables		X	X et Xa	
	5	Boues			X et Xa	
Location de conteneur	3	Divers	X	X	X	
Ferrailleur	1	Métaux		Xa		
Friperie	1	Accessoires, chaussures, vêtements	X			
Librairie	1	Livres	X	X		
Opticiens et optométristes	3	Lunettes	X			
Pharmacies	7	Déchets biomédicaux			Xa	
Quincailleries	2	Huiles usées, peintures		Xa		
Récupérateurs	3	Électroménagers, appareils motorisés	X			
Société d'horticulture et d'écologie	1					Compostage, jardinage écologique, pesticides, etc.

a : traitement ailleurs

v : vêtements coupés pour être utilisés comme chiffons

3. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DE LA MRC

La MRC d'Argenteuil est bien nantie en infrastructures de traitement et d'élimination des matières résiduelles. En 2001, on y dénombrait trois lieux d'élimination (dont un a fermé en août 2002), un site de traitement des boues de fosses septiques (B.F.S.) et des boues municipales (B.M.), deux plates-formes de compostage, un centre de tri et un dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Les trois lieux d'élimination des matières résiduelles sont : le lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) situé à Lachute, le dépôt en tranchée (D.E.T.) de la municipalité de Harrington et l'ancien dépôt de matériaux secs (D.M.S.) situé à Brownsburg-Chatham (tableau 3.A).

En exploitation depuis 1966, le site d'enfouissement de la RIADM en est à sa quatrième génération en termes de méthodes de gestion des déchets. De simple dépotoir, il a été transformé en site d'enfouissement par atténuation en 1975. Ce mode d'élimination a été amélioré en 1988 par l'ajout d'un système de collecte et de traitement du lixiviat. Enfin, depuis 1995 les déchets sont gérés par encapsulation dans l'argile. D'une capacité de 3 000 000 m³, le site de la RIADM dessert près de 70 municipalités comprises dans les MRC des régions administratives des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie, de Laval et de l'Outaouais. Le site d'enfouissement sanitaire de la RIADM reçoit annuellement près de 432 000 tonnes de déchets domestiques, commerciaux et industriels, de matériaux secs et de boues.

Tableau 3.A : Capacité des infrastructures d'élimination de la MRC d'Argenteuil – 2001

Infrastructure	Exploitant	Date d'ouverture	Quantité recueillie (t.m.)	Volume complété	Date de fermeture prévue
Dépôt de matériaux secs (Brownsburg-Chatham)	Intersan	1990	94 000	100 %	2002-08-12
Dépôt en tranchée (Harrington)	Municipalité	1988	500	25 %	2044
Lieu d'enfouissement sanitaire (Lachute)	RIADM	1975	432 000 ¹	83 %	2004 ²

¹ Selon l'étude d'impacts, le projet d'agrandissement envisage un tonnage de 500 000 t/année.

² Selon l'étude d'impacts, le scénario de 500 000 t/année reporterait la fermeture du site en 2023.

Le seul dépôt en tranchée sur le territoire de la MRC d'Argenteuil est situé dans la municipalité de Harrington. En exploitation depuis plus de 25 ans, il reçoit des déchets domestiques, des souches, des branches, des pneus et du métal. Les pneus sont récupérés par le programme de Recyc-Québec, alors que le métal est lui aussi récupéré par un entrepreneur privé. Un dépôt de matériaux secs était également présent à Brownsburg-Chatham. Il était exploité par la compagnie Intersan inc. Fermé depuis le mois d'août 2002, il recevait annuellement 94 000 tonnes métriques de matériaux secs.

Ce qui caractérise les infrastructures de traitement des matières résiduelles de la MRC, bien plus que leur nombre, c'est leur diversité : un centre de tri des matières recyclables, deux sites de compostage et un dépôt permanent de RDD. Cette diversité permet à la MRC d'Argenteuil de bien se positionner en matière de gestion intégrée des matières résiduelles.

En exploitation depuis juin 1998, la Corporation régionale du Centre de Tri – CFER regroupait en 2001 40 municipalités membres et 9 municipalités clientes. Établi à Lachute sur le site du complexe environnemental de la RIADM, le centre de tri est l'employeur d'une vingtaine de personnes de la région et le lieu de formation des élèves du programme CFER, destiné aux jeunes décrocheurs scolaires en réinsertion. Bâti au coût de 3 millions de dollars, il desservait, en 2001, une population de 300 000 habitants et a une capacité annuelle de traitement de 30 000 tonnes de matières et plus selon le nombre de quarts de travail (tableau 3.B). Il reçoit du papier, du carton, du plastique, des métaux ferreux et non ferreux et du verre.

Le territoire compte également deux sites de compostage : celui de la RIADM, exploité par la firme GSI Environnement depuis 2002, situé à même le lieu d'enfouissement sanitaire de Lachute, et celui de la compagnie Mironor, situé à Brownsburg-Chatham. Aménagé en 1995, le site de compostage de la RIADM occupe une superficie totale de cinq hectares et il comprend une aire de réception, une plate-forme de traitement, une aire de tamisage et une aire d'entreposage du compost mûr. Il est également ceinturé d'un fossé de captage des eaux de percolation, lesquelles sont acheminées au système de traitement du lixiviat du site d'enfouissement. La capacité d'accueil du site de compostage est de 80 000 m³ ou 32 000 tonnes métriques (tableau 3.B) et la technique de compostage pratiquée est celle de l'andainage. Il faut compter de 8 à 16 mois pour obtenir un produit final de qualité. Le site de compostage, exploité par la firme GSI Environnement depuis 2002, dessert actuellement 25 municipalités de la région. Les principaux types de résidus acheminés et compostés à ce site comprennent : des boues, des feuilles d'automne, des arbres de Noël, des copeaux de bois, des matières putrescibles résidentielles et commerciales, incluant du gazon, des résidus de jardin, des résidus de table, etc. La quantité de résidus traités à ce site en 2001 était de 3755 tonnes métriques.

Tableau 3.B : Capacité des installations de traitement de la MRC d'Argenteuil – 2001

Infrastructure	Exploitant	Date d'ouverture	Quantité traitée (t.m.)	Capacité de traitement	Date de fermeture prévue
Plate-forme de compostage (Brownsburg-Chatham)	Mironor	1990	n.d.	40 000 m ³	n.d.
Site de traitement de B.F.S. (Brownsburg-Chatham)	Mironor	1990	n.d.	22 730 m ³	n.d.
Centre de tri (Lachute)	Corporation composée de 40 municipalités	1998	22 000	30 000 t.m.	n.d.
Dépôt de RDD (Lachute)	RIADM	1997	3 755	40 barils de 250 litres	n.d.
Plate-forme de compostage (Lachute)	RIADM - GSI Environnement	1995	4 000	32 000 t.m.	n.d.

Situé à Brownsburg-Chatham, le site de compostage de la compagnie Mironor reçoit principalement des boues de fosses septiques en provenance d'une dizaine de municipalités, mais également des feuilles et du gazon. En exploitation depuis une dizaine d'années, il est, avec son site de traitement des boues de fosses septiques adjacent, le seul de ce genre sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Grâce à un équipement de pointe dont un presseur rotatif, les boues de fosses septiques sont déshydratées et ensuite mélangées à des copeaux de bois pour donner du compost en toute fin d'opération. Ce compost est revendu, entre autres, à des compagnies d'excavation.

Dans le cadre d'un projet-pilote, en collaboration avec le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, la RIADM s'est dotée, en 1997, d'une unité mobile de collecte. En 2000, un dépôt permanent d'entreposage de résidus domestiques dangereux, lequel peut contenir jusqu'à une quarantaine de barils de 250 litres chacun, a été mis en place. Le tout est exploité par le personnel de la Régie Intermunicipale ayant reçu une formation professionnelle dans le domaine. Situé sur le site du complexe environnemental de la RIADM, le dépôt permanent de résidus domestiques dangereux permet l'entreposage sécuritaire des RDD recueillis lors des collectes par apport volontaire des municipalités membres de la RIADM, de même que ceux des collectes satellites effectuées pour des municipalités clientes. Les matières y sont triées par catégorie, emballées et identifiées en vertu du *Règlement sur le transport des matières dangereuses*. Le dépôt compte deux pièces distinctes visant à séparer les produits inflammables des autres produits et il est également caractérisé par un plancher imperméable, un système de ventilation forcée, un bassin de rétention en cas de déversement. Il compte aussi des extincteurs et de l'équipement de sécurité. Une fois remplis, les barils sont récupérés par une entreprise spécialisée dans le traitement des RDD.

3.1. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES MRC ENVIRONNANTES

Parmi les MRC entourant la MRC d'Argenteuil on compte bon nombre d'infrastructures de traitement et d'élimination des matières résiduelles. Du côté de la région des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle possède sur son territoire deux L.E.S., 21 D.E.T., un centre de tri et deux D.M.S. La MRC des Laurentides compte quatre D.E.T., tandis que les MRC des Pays-d'en-Haut et de la Rivière-du-Nord comptent respectivement un D.M.S., un L.E.S. et un centre de tri. Dans la région de l'Outaouais, la MRC de Papineau compte huit D.E.T., deux lieux d'élimination des boues et un site de récupération des matériaux secs. L'annexe C répertorie toutes les infrastructures de traitement et d'élimination des MRC environnantes en spécifiant leur emplacement et le type de promoteur, lorsque ces données sont disponibles.

4. PORTRAIT DU SECTEUR MUNICIPAL

La présente section dresse un portrait de la situation de la MRC d'Argenteuil concernant la gestion des matières résiduelles. Il y est question des programmes et des coûts de gestion existants sur le territoire de planification, de l'inventaire des matières résiduelles qui y sont produites ainsi que des performances de la MRC en matière de mise en valeur des résidus. **Toutes les données présentées ici ont trait à l'année 2001.** Il est à noter qu'en 2001, les municipalités de Calumet et du canton de Grenville n'étaient pas encore fusionnées. Elles sont donc présentées individuellement dans cette section.

4.1. PROGRAMMES ET COÛTS DE GESTION ACTUELS

Cette section présente les responsabilités de chacun des intervenants municipaux, les ententes intermunicipales existantes ainsi que les différents programmes et coûts de gestion des matières résiduelles du secteur municipal.

4.1.1. Responsabilités des intervenants municipaux

Les responsabilités diffèrent d'une municipalité à l'autre. Dans la MRC, trois municipalités ont confié la gestion de leurs matières résiduelles à une régie intermunicipale, soit Brownsburg-Chatham, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil, alors que les sept autres se chargent elles-mêmes de cette gestion sur leur territoire respectif. Le tableau 4.A indique, selon la filière, la responsabilité des intervenants du milieu municipal. De son côté, le secteur privé occupe une place importante, notamment au chapitre des textiles et des boues de fosses septiques et industrielles. Pour l'ensemble de la MRC, les responsabilités sont donc partagées entre la RIADM, les municipalités et le secteur privé.

Tableau 4.A : Responsabilité des divers intervenants municipaux – 2001

Municipalité	Déchets domestiques	Matières recyclables	Matières putrescibles	RDD	Encombrants	Pneus	Textiles	Gestion des boues		
								B.F.S.	B.M.	B.I.
Brownsburg-Chatham	R	R	R	R*	R	R*	-	-	M	-
Calumet	M	M	M	-	M	-	-	-	-	-
Gore	M	M	-	-	-	M*	-	-	-	-
Grenville - village	M	M	M	M*	M	M*	-	-	M	-
Grenville - canton	M	M	M	M*	M	M*	-	-	-	-
Harrington	M	M	-	-	M	M*	-	-	-	-
Lachute	R	R	R	R*	R	R*	-	-	M	-
Mille-Isles	M	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-André-d'Argenteuil	R	R	R	R*	R	R*	-	-	M	-
Wentworth	M	M	M	-	M	M*	-	-	-	-

* En partie

M : municipal

R : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

4.1.2. Ententes intermunicipales

Malgré ce partage de responsabilités et la présence du secteur privé, plusieurs ententes intermunicipales régissent la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Ces ententes sont présentées et décrites au tableau 4.B.

Tableau 4.B : Ententes intermunicipales – 2001

Municipalité	Partie à l'entente	Objet de l'entente	Matières visées	Durée (ans)	Date d'échéance
Brownsburg-Chatham	RIADM	Collecte, transport, recyclage, valorisation et enfouissement	Déchets domestiques, matières recyclables, matières putrescibles, RDD, encombrants, pneus	1	2002-12-31
Calumet	RIADM	Collecte, transport, enfouissement et recyclage	Déchets domestiques, matières recyclables	3	2001-12-31
Gore	RIADM	Collecte, valorisation	RDD	s.o.	s.o.
Grenville - village	RIADM	Enfouissement	Déchets domestiques	3	2002-12-31
	RIADM	Compostage	Feuilles	5	2003-12-31
Grenville - canton	RIADM	Enfouissement	Déchets domestiques	3	2001-12-31
Harrington	RIADM	Transport	Matières recyclables	5	2004-12-31
Lachute	RIADM	Collecte, transport, valorisation et enfouissement	Déchets domestiques, matières recyclables, matières putrescibles, RDD, encombrants, pneus	1	2002-12-31
Mille-Isles	RIADM	Collecte, transport, valorisation et enfouissement	Déchets domestiques, RDD, encombrants	5	2006-12-31
Saint-André-d'Argenteuil	RIADM	Collecte, transport, valorisation et enfouissement	Déchets domestiques, matières recyclables, matières putrescibles, RDD, encombrants, pneus	1	2001-12-31
Wentworth	RIADM	Enfouissement	Matières résiduelles domestiques	1	2001-12-31

4.1.3. Collecte des matières recyclables

En 2001, neuf municipalités de la MRC sur dix offraient à leurs citoyens un service de collecte sélective. Deux d'entre elles desservait l'ensemble de leur territoire par apport volontaire à l'aide de conteneurs, alors que les sept autres municipalités fonctionnaient par collecte porte-à-porte avec des bacs roulants (tableau 4.c). Sur l'ensemble du territoire de la MRC, c'est 15 755 unités de logement qui avaient accès à un service de collecte des matières recyclables. Les fréquences de collecte variaient de une à deux fois par mois pour le porte-à-porte, tandis que pour les conteneurs d'apport volontaire, la récupération se fait sur demande. Trois entreprises différentes effectuaient la collecte et le transport des matières recyclables sur le territoire : Intersan, Services Environnementaux Lachute (SEL) et la RIADM. La durée des contrats de collecte varie de un an à cinq ans, et ceux-ci s'échelonnent jusqu'en 2005. Les matières acceptées lors des collectes sont les papiers (fins, journaux, revues), les cartons (plats, ondulés), les plastiques (n^{os} 1,2,4,5 et 7), le verre, les métaux (ferreux et non ferreux). Toutes les matières recyclables sont acheminées à la Corporation du centre de tri- CFER située à Lachute.

Les coûts annuels de collecte sont largement plus élevés que ceux du traitement des matières (tri et conditionnement), alors que le prix unitaire pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables varie beaucoup en fonction du type de collecte utilisé et de l'étendue du territoire à parcourir. Le tableau 4.D montre la situation d'ensemble des contrats de collecte et de traitement des matières recyclables.

Tableau 4.c : Modes de gestion des matières recyclables – 2001

Municipalité	Fréquence	Jour de collecte	Types de collecte et équipement	
			Porte-à-porte ¹ (nombre de portes)	Apport volontaire (nombre de portes)
Brownsburg-Chatham	1 / mois	3 ^e vendredi	3 310	-
Calumet	1 / 2 semaines	Mercredi	261	-
Gore	Sur demande (17) ²		-	1 303
Grenville - village	1 / mois	4 ^e mercredi	644	-
Grenville - canton	1 / mois	2 ^e samedi	1 489	-
Harrington	Sur demande (23) ²		-	1 461
Lachute	1 / mois	1 ^{er} et 2 ^e vendredi	5 313	-
Saint-André-d'Argenteuil	1 / mois	4 ^e vendredi	1 272	-
Wentworth	1 / 2 semaines	mardi	702	-
Total MRC			12 991	2 764

Tableau 4.D : Contrats de collecte et de traitement des matières recyclables – 2001

Municipalité	Collecte et transport			Traitement				Coût unitaire (porte)		
	Entreprises	Durée du contrat	Échéance du contrat	Coût	Lieu de traitement	Durée du contrat	Échéance du contrat		Coût	
Brownsburg-Chatham	RIADM	1 an*	2001-12-31	29 767,00 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	4 497,54 \$	34 264,54 \$	10,35 \$
Calumet	RIADM	3 ans	2001-12-31	Inclus dans le contrat des déchets domestiques	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	351,84 \$	351,84 \$	1,35 \$
Gore	Intersan	3 ans	2002-05	1 870,00 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	792,93 \$	2 662,93 \$	2,04 \$
Grenville - village	S.E.L.	5 ans	2005-12-31	6 760,27 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	904,64 \$	7 664,91 \$	11,90 \$
Grenville - canton	S.E.L.	3 ans	2002-12-31	17 573,00 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	1 264,83 \$	18 837,83 \$	12,65 \$
Harrington	RIADM	1 an	2002	5 490,00 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	526,48 \$	6 016,48 \$	4,12 \$
Lachute	RIADM	1 an*	2001-12-31	31 252,00 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	7 373,91 \$	38 625,91 \$	7,27 \$
Saint-André-d'Argenteuil	RIADM	1 an*	2001-12-31	13 920,00 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	1 854,87 \$	15 774,87 \$	12,40 \$
Wentworth	S.E.L.	3 ans	2003-04-01	5 460,00 \$	CFER Lachute	10 ans	22-04-2007	258,74 \$	5 718,74 \$	8,15 \$
Total MRC				112 092,27 \$				17 825,78 \$	141 735,57 \$	

* Pour les municipalités membres de la RIADM (Brownsburg-Chatham, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil), il s'agit d'une entente renouvelable annuellement.

4.1.4. Collecte des matières putrescibles

Cinq municipalités de la MRC ont fait, en 2001, la récupération de matières putrescibles sur leur territoire. Le village de Grenville a procédé à une collecte porte-à-porte pour recueillir les feuilles, alors que la municipalité du canton de Harrington a procédé par apport volontaire directement à son D.E.T. pour les feuilles, le gazon, les branches et les arbres de Noël. Les municipalités de Brownsburg-Chatham et de Saint-André-d'Argenteuil ont effectué quatre collectes de feuilles porte-à-porte et récupéré les arbres de Noël par apport volontaire. De son côté, la Ville de Lachute offrait à ses citoyens et commerçants une collecte porte-à-porte de tous les résidus putrescibles (feuilles, résidus verts, résidus de table, etc.). Cette collecte, hebdomadaire, s'est échelonnée sur une période de 30 semaines. Toutes les matières putrescibles ainsi récupérées étaient destinées à la valorisation par compostage (à la plate-forme de compostage appartenant à la RIADM), sauf dans le cas de la municipalité du canton de Harrington, qui en a disposé par brûlage. Le tableau 4.E résume les modes de gestion des matières putrescibles utilisés en 2001.

Tableau 4.E : Modes de gestion des matières putrescibles – 2001

Municipalité	Jour de collecte	Fréquence de la collecte	Type de collecte et équipement		Type de résidus	Mode de disposition	
			Porte à porte (nbr. de portes)				Apport volontaire (nbr. de portes)
			Bac roulant	Sac			
Brownsburg-Chatham	Judi	1 / semaine, 4 sem. consécutives		3 310		Feuilles, Compostage	
	s.o.	1 mois / année			3 310	Arbres de Noël Compostage	
Grenville -village	Variable	1 / année	-	644	-	Feuilles Compostage	
Harrington	s.o.	s.o.	-	-	1 461	Feuilles, gazon, branches, arbres de Noël Brûlage	
Lachute	Judi et vendredi	1 / semaine, 30 sem. consécutives	5 313			Résidus de jardin et de table, herbes, feuilles Compostage	
	s.o.	1 mois / année			5 313	Arbres de Noël Compostage	
Saint-André-d'Argenteuil	Vendredi	1 / semaine, 4 sem. consécutives		1 272		Feuilles Compostage	
	s.o.	1 mois / année			1 272	Arbres de Noël Compostage	
TOTAL			5 313	5 226	11 356		

Quant aux coûts de collecte, pour les trois municipalités membres de la RIADM, ils étaient inclus dans les contrats de collecte des déchets domestiques, alors que pour le village de Grenville, ils étaient de 428 \$. En ce qui concerne la municipalité de Harrington, aucun coût direct n'a pu être établi. Les coûts totaux de traitement pour l'année 2001 s'élevaient à un peu plus de 12 000 \$. Le tableau 4 F fait une synthèse de tous les contrats de collecte et de traitement des matières putrescibles pour la MRC d'Argenteuil en 2001.

Tableau 4.F : Contrats de collecte et de traitement des matières putrescibles – 2001

Municipalité	Collecte et transport				Traitement				Coût total (\$/an)	Coût unitaire (\$/porte)
	Entreprise	Durée du contrat	Date d'échéance	Coût de collecte	Lieu de traitement	Durée du contrat	Échéance du contrat	Coût de traitement		
Brownsburg-Chatham	RIADM	1 an	2001-12-31	Inclus dans les déchets domestiques	Lachute RIADM	Idem	Idem	1 293 \$	1 293 \$	0,39 \$
Grenville - village	S.E.L.	*	*	428 \$	Lachute RIADM	*	*	111 \$	538 \$	0,84 \$
Harrington	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	D.E.T. Harrington	s.o.	s.o.	s.o.	Inclus dans gestion D.E.T.	n.d.
Lachute	RIADM	1 an	2001-12-31	Inclus dans les déchets domestiques	Lachute RIADM	Idem	Idem	9 569 \$	9 569 \$	1,80 \$
Saint-André-d'Argenteuil	RIADM	1 an	2001-12-31	Inclus dans les déchets domestiques	Lachute RIADM	Idem	Idem	618 \$	618 \$	0,49 \$
Total MRC				428 \$				11 590 \$	12 018 \$	

N.B. Pour les municipalités membres de la RIADM (Brownsburg-Chatham, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil), il s'agit d'une entente renouvelable annuellement.

* Entente renouvelable annuellement

4.1.5. Collecte des résidus domestiques dangereux

La récupération des résidus domestiques dangereux s'est faite de deux façons en 2001. Pour les citoyens des municipalités membres de la RIADM (Brownsburg-Chatham, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil), la collecte s'effectuait par apport volontaire directement au dépôt permanent de RDD, à raison de neuf fois dans l'année. Dans le village et le canton de Grenville, les RDD ont été récupérés par une collecte satellite et acheminés au dépôt permanent de RDD de la RIADM (tableau 4.G).

Tableau 4.G : Modes de gestion des résidus domestiques dangereux – 2001

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte	Équipement de collecte
Brownsburg-Chatham	Apport volontaire	9 / an	Dépôt permanent de la RIADM
Grenville - village	Collecte satellite	1 / an	Acheminé par camion au dépôt permanent de la RIADM
Grenville - canton	Collecte satellite	1 / an	Acheminé par camion au dépôt permanent de la RIADM
Lachute	Apport volontaire	9 / an	Dépôt permanent de la RIADM
Saint-André-d'Argenteuil	Apport volontaire	9 / an	Dépôt permanent de la RIADM

Outre les résidus récupérés par l'entremise de commerçants (quincailleries, garages, etc.), toutes les activités de récupération de RDD ont été réalisées en collaboration avec la RIADM. Les coûts totaux se sont élevés à 53 215 \$, la majeure partie allant à la disposition sécuritaire des résidus (28 939 \$). Le tableau 4.H présente ces coûts pour les municipalités participantes.

Tableau 4.H : Contrats de collecte des résidus domestiques dangereux – 2001

Municipalité	Organisme	Coûts de transport	Coûts de disposition	Coût total
Brownsburg-Chatham	RIADM	0 \$	5 476 \$	5 476 \$
Grenville - village	RIADM	584 \$	826 \$	1 408 \$
Grenville - canton	RIADM	816 \$	1 155 \$	1 973 \$
Lachute	RIADM	0 \$	19 135 \$	19 135 \$
Saint-André-d'Argenteuil	RIADM	0 \$	2 347 \$	2 347 \$
Total MRC		1 400 \$	28 939 \$	53 216 \$

4.1.6. Collecte des encombrants

En ce qui concerne la filière des encombrants, aucune municipalité de la MRC d'Argenteuil n'offrait une collecte spécifique à ce type de matières. Par contre, une partie des encombrants composés de métal (électroménagers, etc.) recueillies par la RIADM lors des collectes de déchets domestiques est par la suite récupérée et valorisée par un ferrailleur. Toutes les autres matières encombrantes sont enfouies.

4.1.7. Collecte et enfouissement des déchets domestiques

Toutes les municipalités de la MRC d'Argenteuil offraient à leurs citoyens, en 2001, une collecte porte-à-porte hebdomadaire de déchets domestiques. La municipalité de Calumet réduisait toutefois la fréquence de ses collectes, en période hivernale, à une fois aux deux semaines. Dans la plupart des municipalités, tous les types de résidus étaient acceptés, à l'exception des RDD et des pneus. Certaines municipalités interdisaient aussi les matériaux secs et les résidus verts lors des collectes de déchets domestiques.

Le tableau 4.1 présente l'ensemble des contrats de collecte et d'enfouissement des déchets domestiques que l'on retrouvait sur le territoire de la MRC d'Argenteuil en 2001. Quatre entrepreneurs se partageaient le territoire pour la collecte des déchets domestiques, soit S.E.L. avec trois municipalités, Intersan avec une municipalité, Stewart Poulter avec une municipalité et la RIADM avec cinq municipalités. La durée des contrats de collecte variait de un à cinq ans et ceux-ci s'évaluaient au plus tard jusqu'en 2005.

Huit municipalités sur dix acheminaient leurs déchets domestiques au L.E.S. de Lachute, alors que la municipalité de Gore utilisait le L.E.S. de Sainte-Sophie et que celle de Harrington possède son propre D.E.T. Les coûts unitaires (par porte) sur l'ensemble du territoire pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques variaient de 44 \$ pour la municipalité de Harrington à 97 \$ pour celle de Wentworth.

4.1.8. Collecte des boues

À l'exception de l'application de la réglementation, la gestion et les coûts de collecte, de transport et d'élimination des boues de fosses septiques sont actuellement sous l'entière responsabilité des propriétaires d'installations septiques et de l'entreprise privé. Six entreprises de collecte de boues de fosses septiques ont été identifiées sur le territoire de la MRC. Il s'agit de Mironor, Pompage Sanitaire S. Raymond, Sani-fosses, Sanivague, Plomberie Saint-Jovite et T. W. Seale. Les boues de fosses septiques récupérées par Mironor sont traitées et valorisées aux installations de l'entreprise, alors que celles que collectent les autres entreprises seraient, pour la plupart, enfouies.

En ce qui concerne les boues d'origine municipale, la MRC compte quatre usines d'épuration de type étangs aérés sur son territoire, soit à Brownsburg-Chatham, au village de Grenville, à Lachute et à Saint-André-d'Argenteuil. En plus d'exploiter une station d'épuration, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a mis en place une station utilisant une technique d'épuration des eaux par marais filtrant (avec roseaux), desservant 84 résidents du secteur de Carillon. Ce procédé ne génère aucun volume de boues et ne nécessite aucune vidange. Du côté des stations de filtration, deux sont actuellement en fonction, soit celles de Lachute et de Brownsburg-Chatham. Les boues qu'elles génèrent sont, dans le premier cas, rejetées dans un cours d'eau (le ruisseau Williams), en conformité avec les exigences du ministère de l'Environnement, et dans le second cas, acheminées aux étangs de la station d'épuration des eaux usées. En raison de leur construction récente, les premières vidanges de l'ensemble des étangs ne sont prévues que dans une dizaine d'années et aucun coût n'est actuellement associé à la gestion des résidus de traitement. De plus, aucune mesure quant à la disposition des boues issues de ces usines n'a encore été envisagée.

Tableau 4.1 : Contrats de collecte et d'enfouissement des déchets domestiques – 2001

Municipalité	Collecte et transport			Élimination			Coût total	Coût unitaire (porte)		
	Entreprises	Durée du contrat	Échéance du contrat	Coût	Lieu de traitement	Durée du contrat			Échéance du contrat	Coût
Brownsburg-Chatham	RIADM	1 an*	2001-12-31	134 199 \$	L.E.S. Lachute	Idem	Idem	93 757 \$	227 956 \$	69 \$
Calumet	RIADM	3 ans	2001-12-31	24 000 \$	L.E.S. Lachute	Idem	Idem	Inclus	24 000 \$	92 \$
Gore	Intersan	3 ans	2002-05	64 560 \$	L.E.S. Ste-Sophie	Idem	Idem	Inclus	64 560 \$	50 \$
Grenville - village	S.E.L.	5 ans	2005-12-31	36 305 \$	L.E.S. Lachute	3 ans	2002-12-31	19 244 \$	55 549 \$	86 \$
Grenville - canton	S.E.L.	3 ans	2002-12-31	60 384 \$	L.E.S. Lachute	3 ans	2001-12-31	24 282 \$	84 666 \$	57 \$
Harrington	Stewart Poulter	2 ans	2002-12-31	37 007 \$	D.E.T. Harrington	s.o.	s.o.	25 430 \$	64 037 \$	44 \$
	RIADM	5 ans	2004-12-31	1 600 \$	L.E.S. Lachute	Idem	Idem	Inclus		
Lachute	RIADM	1 an*	2001-12-31	214 061 \$	L.E.S. Lachute	Idem	Idem	116 914 \$	330 975 \$	62 \$
Mille-Isles	RIADM	5 ans	2005-12-31	49 500 \$	L.E.S. Lachute	Idem	Idem	9 500 \$	59 000 \$	71 \$
Saint-André-d'Argenteuil	RIADM	1 an*	2001-12-31	62 775 \$	L.E.S. Lachute	Idem	Idem	38 667 \$	101 443 \$	80 \$
Wentworth	S.E.L.	3 ans	2003-04-01	61 865 \$	L.E.S. Lachute	Idem	Idem	6 029 \$ ¹	67 982 \$	97 \$
Total MRC				746 256 \$					1 080 168 \$	

* Pour les municipalités membres de la RIADM (Brownsburg-Chatham, Lachute et Saint-André-d'Argenteuil), il s'agit d'une entente renouvelable annuellement.

¹ Le montant est facturé par l'entreprise de collecte.

4.1.9. Programmes d'information et de sensibilisation

Un peu moins de 40 000 \$ ont été consacrés aux activités ou programmes de sensibilisation en 2001, ce qui représente un coût à la porte de 2,40 \$ pour l'ensemble de la MRC. Toutefois, il est à noter que la plus grande part de cet argent a été engagée par la RIADM pour ses municipalités membres. Les moyens utilisés pour ces programmes sont variés et l'ensemble des catégories de matières résiduelles a été visé. Le tableau 4. J dresse un bref portrait des programmes de sensibilisation et d'information en vigueur sur le territoire de la MRC en 2001.

Tableau 4.J : Programmes d'information et de sensibilisation – 2001

Municipalité	Moyens	Matières visées	Objectif	Coût
Brownsburg-Chatham	Bulletin municipal, écocalendar, radio, dépliant, journaux	Déchets domestiques, matières recyclables, résidus verts, RDD, pneus, feuilles, sapins	Information sur les collectes, les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation	11 308 \$
Gore	Journal régional, envois postaux avec compte de taxes	Matières recyclables (2001), matières résiduelles en général	Information sur les matières recyclables, renseignements généraux	1 000 \$
Grenville - village	Dépliant, journaux, bulletin municipal	Matières recyclables, matières résiduelles en général	Information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, renseignements	500 \$
Grenville - canton	Bulletin municipal, calendrier	Matières recyclables, matières résiduelles en général	Information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, renseignements	500 \$
Harrington	Envois postaux avec compte de taxes	Matières résiduelles en général	Renseignements généraux	moins de 500 \$
Lachute	Écocalendar, dépliant, radio, journaux	Déchets domestiques, matières recyclables, résidus verts, RDD, pneus, feuilles, sapins	Information sur les collectes, les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation	19 423 \$
Mille-Isles	Envois postaux, bulletin municipal, journaux,	Matières résiduelles en général	Information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, renseignements	450 \$
Saint-André-d'Argenteuil	Écocalendar, dépliant, radio, journaux	Déchets domestiques, matières recyclables, résidus verts, RDD, pneus, feuilles, sapins	Information sur les collectes, les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation	4 789 \$
Wentworth	Bulletin municipal, calendrier	Matières recyclables, matières résiduelles en général	Information sur les matières recyclables et non recyclables, sensibilisation, renseignements	2 000 \$
Total				39 970 \$

4.1.10. Synthèse des modes de gestion

Comme nous venons de le voir, plusieurs modes de gestion avaient cours sur l'ensemble du territoire en 2001. Le tableau 4.k en dresse une synthèse. Ainsi, neuf municipalités offraient la collecte sélective à leurs citoyens : deux par apport volontaire et sept en porte-

à-porte. Dans tous les cas, les ICI étaient desservies par cette collecte. En ce qui concerne les matières putrescibles, une municipalité les récupère dans leur ensemble et trois autres font la collecte des feuilles et des arbres de Noël. Enfin, cinq municipalités ont offert un service de collecte des RDD, soit par apport volontaire au dépôt permanent de la RIADM, soit par collecte satellite.

Tableau 4.k : Synthèse des modes de gestion des matières résiduelles – 2001

Nombre de municipalités	Collecte déchets domestiques	Collecte de matières recyclables			Collecte de matières putrescibles	Collecte de RDD
		Apport volontaire	Porte-à-porte	ICI		
10	10	2	7	9	5	3
		9				

4.1.11. Synthèse des coûts de gestion

Quant aux sommes allouées à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC d'Argenteuil, elles s'élevaient, en 2001, à un peu plus de 1 317 000 \$. Ce montant correspond au total des sommes dépensées par chacune des municipalités pour la gestion de leurs matières résiduelles. Le tableau 4.L répartit ce montant dans les différentes activités de gestion. On y note que les activités de collecte, de transport et de récupération représentent la part la plus importante avec 914 115 \$, soit près de 75 % du montant global engagé en 2001.

Tableau 4. L : Coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC d'Argenteuil – 2001

Collecte, transport et récupération	Coûts (\$/an)
Déchets domestiques	746 256,16 \$
Matières recyclables	112 092,27 \$
Matières putrescibles	Inclus ¹
Résidus domestiques dangereux	53 216,06 \$
Boues municipales	0,00 \$
Matériaux secs	2 550,25 \$
Sous-total	914 114,74 \$
Traitement et élimination	
Traitement ou élimination des boues municipales	0 \$
Compostage	12 017,90 \$
Enfouissement sanitaire	333 112,91 \$
Tri des matières recyclables	17 825,78 \$
Sous-total	362 956,59 \$
Sensibilisation	
Information, publicité et outils de communication	39 969,84 \$
Sous-total	39 969,84 \$
TOTAL	1 317 041,17 \$

¹ Inclus dans les coûts de collecte des déchets domestiques.

4.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR MUNICIPAL

Le bilan de masse du secteur municipal comprend toutes les données relatives à la production de matières résiduelles par les citoyens de la MRC, qu'ils soient résidents permanents ou saisonniers. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour la collecte de ces données. L'annexe D en fait la description. Le bilan de masse de ce secteur inclut également une partie des quantités produites par les commerces qui sont desservis par les collectes municipales³.

4.2.1. Caractérisation des matières résiduelles de la MRC

Un des éléments essentiels à l'instauration d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles est de connaître de façon précise la composition des résidus produits sur le territoire visé. Cette composition varie beaucoup selon les secteurs. Les secteurs industriel, commercial et institutionnel, par exemple, ne produisent pas les mêmes types de matières résiduelles que celui de la construction et de la démolition (leur caractérisation est présentée à la section 5). De même, le secteur résidentiel génère des types de résidus qui lui sont propres. Une étude québécoise de caractérisation des matières résiduelles, effectuée en 2000 par le consortium Chamard, CRIQ et Roche, a démontré qu'à l'intérieur même du secteur résidentiel, la structure de l'habitat, entre autres, influençait la composition des matières résiduelles. Ainsi, les secteurs rural et semi-urbain génèrent les mêmes types de résidus, mais en proportions différentes. C'est à partir de cette étude que la composition théorique des matières résiduelles du secteur municipal de la MRC a pu être déterminée. La figure 4.A nous illustre la répartition des différentes matières à l'intérieur du sac vert. Ce sont les matières putrescibles qui représentent la part la plus importante des résidus générés, avec 40,7 %. Viennent ensuite les matières recyclables, avec 34,1 %, et les déchets ultimes, avec 19,6 %. Quant aux résidus domestiques dangereux, aux encombrants et aux textiles, ils représentent respectivement 0,9 %, 0,7 % et 4,1 % des matières produites par le secteur municipal. En considérant qu'en 2003 la MRC compte huit municipalités rurales et une municipalité semi-urbaine, la portion valorisable des matières résiduelles provenant de ce secteur a été estimée 80,4 %. L'annexe E décrit, de façon détaillée, quels types de matières entrent dans cette portion valorisable.

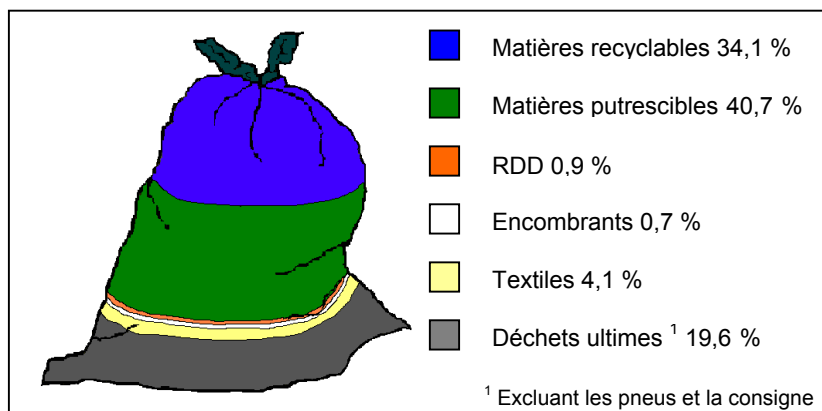


Figure 4.A : Composition théorique des matières résiduelles du secteur municipal de la MRC d'Argenteuil.

³ L'estimation de la part de résidus originaires des secteurs commercial et institutionnel est présentée à la section 5.1.1.

4.2.2. Matières recyclables

Le tableau 4.M présente le portrait de la situation des matières recyclées des municipalités qui offraient un service de collecte sélective sur leur territoire. La colonne « Total » montre la quantité de matières recyclables récupérée et acheminée au centre de tri. Les quantités relatives à chaque catégorie indiquent la composition théorique des matières récupérées. Elles ont été calculées à partir des données de l'étude de Chamard – CRIQ – Roche. En 2001, les neuf municipalités offrant la collecte sélective à leurs citoyens ont récupéré 1 578,4 tonnes métriques de matières recyclables. Les municipalités qui en ont récupéré les plus grandes quantités sont Lachute et Brownsburg-Chatham, avec respectivement 723,4 tonnes métriques et 378,8 tonnes métriques. Par contre, si l'on considère ces quantités en fonction de la population respective de chaque municipalité, c'est-à-dire par rapport à leur production totale de matières résiduelles et des quantités des matières recyclables disponibles à la récupération, on note que le portrait de la situation diffère quelque peu. En effet, les municipalités de Calumet et Wentworth montrent un taux de récupération fort intéressant, avec plus de 40 % des matières recyclables récupérées. La municipalité de Calumet se distinguait particulièrement du lot avec un taux de récupération de 57,6 %. La performance globale de la MRC est de 28,3 %.

Tableau 4.M : Quantité de matières recyclées – 2001

Municipalité	Quantités récupérées (t.m./an)						Taux de récupération
	Papier	Carton	Verre	Plastique	Métal	TOTAL	
Brownsburg-Chatham	161,1	63,6	85,1	38,0	25,0	372,8	29,3 %
Calumet	20,3	8,0	10,7	4,8	3,2	47,1	57,6 %
Gore	15,3	6,1	8,1	3,6	2,4	35,5	6,9 %
Grenville - village	36,2	14,3	19,1	8,5	5,6	83,7	23,6 %
Grenville - canton	28,2	11,1	14,9	6,7	4,4	65,3	19,0 %
Harrington	16,2	6,4	8,5	3,8	2,5	37,4	19,6 %
Lachute	312,6	123,5	165,1	73,7	48,6	723,4	36,1 %
Mille-Isles						0,0	0,0 %
Saint-André-d'Argenteuil	74,6	29,5	39,4	17,6	11,6	172,7	32,4 %
Wentworth	17,5	6,9	9,2	4,1	2,7	40,5	44,5 %
MRC	681,9	269,4	360,1	160,9	106,0	1578,4	28,3 %

4.2.3. Matières putrescibles

Du côté des matières putrescibles, les cinq municipalités offrant un service de collecte à cet égard ont récupéré un total de 1 033 tonnes métriques, dont 95 tonnes métriques de feuilles et 1 tonne métrique d'arbres de Noël. Avec un nombre plus élevé de collectes qui incluent le gazon et les résidus de table, la municipalité de Lachute se démarque singulièrement des autres, ayant récupéré 936,7 tonnes métriques de résidus, excluant les arbres de Noël, soit plus de 90 % de toutes les matières putrescible recueillies en 2001. Le tableau 4.N présente les quantités récupérées par municipalité selon la catégorie de matières.

Tableau 4.N : Quantité de matières putrescibles récupérée – 2001

Municipalité	Quantités valorisées (t.m.)				
	Arbres de Noël	Feuilles	Résidus verts	Résidus de table	Total
Brownsburg-Chatham	0,22	58,83	-	-	59,05
Grenville - village	-	5,54	-	-	5,54
Harrington	n.d.	n.d.	n.d.	-	n.d.
Lachute	0,67	936,73			937,40
Saint-André-d'Argenteuil	0,15	30,88	-	-	31,03
MRC	1,04	95,25	n.d.	n.d.	1 033,02

4.2.4. Résidus domestiques dangereux

Les cinq municipalités offrant une collecte de RDD ont récupéré un total de 26,5 tonnes métriques en 2001. Les principales matières récupérées étaient les batteries d'automobile, les huiles usées, les peintures et les solvants. Le tableau 4.o dresse un inventaire des différents résidus domestiques récupérés.

Tableau 4. o : Quantité de résidus domestiques dangereux récupérés – 2001

Municipalité	Quantités récupérées (Kg)									
	Aérosols	Batteries d'auto	Huiles usées	médicaments	Peintures et solvants	Pesticides	Piles domestiques	Propanes	Autres	Total
Brownsburg-Chatham	70	641	898	4	1 121	95	51	232	1 279	4 390
Grenville - village	11	776	404	2	269	8	10	99	445	2 024
Grenville - canton	15	1 085	565	3	376	12	13	139	622	2 829
Lachute	246	2 239	3 137	12	3 919	331	178	810	4 468	15 341
Saint-André-d'Argenteuil	30	275	385	2	481	41	22	99	547,9	1 881
MRC (Kg)	372	5 015	5 388	23	6 166	486	274	1 379	7 361	26 465
MRC (t.m.)	0,3	5,0	5,4	0,02	6,2	0,4	0,2	1,4	7,3	26,5

4.2.5. Encombrants

En ce qui concerne les encombrants, la portion mise en valeur n'a pas pu être comptabilisée en raison du manque d'information. La partie éliminée, quant à elle, est incluse avec les déchets domestiques.

4.2.6. Textiles

Tous les textiles récupérés sur le territoire de la MRC l'ont été par des entreprises privées, par des organismes sans but lucratif (OSBL) ou encore, par le dépôt permanent de RDD de la RIADM. Les quantités récupérées ne peuvent donc être réparties précisément par municipalité puisque, outre le dépôt permanent, ces entreprises ou organismes recueillent les textiles de plusieurs municipalités à la fois sans départager ces quantités. Sur l'ensemble du territoire, on estime que 169,6 tonnes métriques de vêtements ont été récupérées, dont 134,6 tonnes métriques ont été mises en valeur. Ces données ont été recueillies par téléphone, directement auprès de ces organismes et entreprises.

4.2.7. Pneus

Les pneus font présentement l'objet d'un programme de récupération particulier, créé en 1997 par le gouvernement du Québec et Recyc-Québec (*Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage*). Révisé en février 2002, ce programme a pour objectif de récupérer les pneus hors d'usage générés annuellement au Québec, de les diriger vers des industries qui vont les mettre en valeur (recyclage, valorisation énergétique) et de favoriser le développement de ces industries dans une perspective d'autofinancement. Malgré la participation importante du secteur privé à la récupération des vieux pneus (notamment celle des garages), certaines municipalités ont offert à leurs citoyens, en 2001, un service de collecte porte-à-porte ou par apport volontaire. On estime que ces municipalités (Brownsburg-Chatham, Grenville (village), Grenville (canton), Harrington, Lachute, Saint-André-d'Argenteuil et Wentworth) ont permis de récupérer 84,2 tonnes métriques de pneus hors d'usage. Au total (incluant les quantités récupérées par le secteur privé), c'est 117,6 tonnes métriques de pneus qui ont été récupérées et valorisées sur le territoire de la MRC.

4.2.8. Matières consignées

Les principales matières consignées sont les contenants de bières et de boissons gazeuses en verre, en plastique et en aluminium. Sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, il s'est vendu, en 2001, 186,8 tonnes métriques de ces contenants. De ce nombre, 139,1 tonnes métriques ont été retournées aux détaillants. Les 47,7 tonnes métriques manquantes se retrouvent soit au recyclage, soit à l'élimination. En termes de rendement, le taux de récupération moyen pour les trois types de contenants (verre, plastique et aluminium) se situe autour de 74 % dans l'ensemble de la MRC (tableau 4.P).

Tableau 4. P : Quantité de matières consignées récupérées – 2001

Matières	Quantité générée ¹ (t.m.)	Quantité récupérée (t.m.)	Taux de récupération
Aluminium	55,5	41,9	75,5 %
Plastique	49,7	36,1	72,6 %
Verre	81,5	61,1	75 %
TOTAL	186,8	139,1	74,5 %

¹ Quantité de contenants à remplissage unique vendus sur le territoire.

4.2.9. Matières résiduelles éliminées

Au Québec, le secteur municipal est celui qui dirige le plus de matières résiduelles vers l'élimination par rapport à ce qu'il produit (Recyc-Québec, 2000). Considérant l'objectif de récupérer 60 % des matières résiduelles qui peuvent l'être, la collaboration des citoyens est jugée essentielle à la réussite de ce projet. En 2001, c'est 13 555,5 tonnes métriques de matières résiduelles provenant de la MRC d'Argenteuil qui ont été éliminées par enfouissement. Ces matières sont composées de papiers, de cartons, de verre, de plastiques, de métal, de feuilles, de gazon, de résidus de table, de peintures, d'huiles usées et autres RDD, de meubles, d'électroménagers, de vêtements, de tapis, d'accessoires en tous genres, de résidus de construction et de démolition ainsi que de déchets dits ultimes (fibres sanitaires, papiers et cartons souillés et certains types de verres, de plastiques et de métaux). Elles sont acheminées, pour la plupart, au lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de Lachute, mais également à celui de Sainte-Sophie ainsi qu'au dépôt en tranchée (D.E.T.) de Harrington. Le tableau 4.Q présente les quantités éliminées par municipalité en précisant leur destination.

Tableau 4. Q : Quantité de matières résiduelles éliminées en tonnes métriques – 2001

Municipalité	Quantités éliminées dans un L.E.S.	Quantités éliminées dans un D.E.T.	Total
Brownsburg-Chatham	3 348,5	-	3 348,5
Calumet	196,3	-	196,3
Gore	1 503,3	-	1 503,3
Grenville - village	687,3	-	687,3
Grenville - canton	953,7	-	953,7
Harrington	-	530	530
Lachute	4 175,5	-	4 175,5
Mille-Isles	549,7	-	549,7
Saint-André-d'Argenteuil	1 381	-	1 381
Wentworth	230,3	-	230,3
MRC	13 390,5	165,0	13 555,5

4.2.10. Boues municipales et de fosses septiques

Dans le cas des boues municipales, aucun étang aéré des usines d'épuration de la MRC n'a été vidangé en 2001. En raison de la construction relativement récente de ces usines, les municipalités n'ont pas encore mesuré la quantité de boues accumulées au fond des étangs. Ainsi, en l'absence de mesures réelles, une estimation des volumes générés annuellement a été effectuée à partir de valeurs théoriques. Les résultats de ces estimations, basées sur la production moyenne de boues par individu et sur la concentration en solides des boues, sont présentés au tableau 4.R. Les quantités inscrites touchent exclusivement à l'épuration des eaux.

Tableau 4.R : Quantité de boues municipales produites – 2001

Municipalité	Quantité générée ¹ (m ³)
Brownsburg-Chatham	332,1
Grenville - village	247,1
Lachute	1 474,5
Saint-André-d'Argenteuil	35,1
MRC	2 088,8

En ce qui a trait aux boues de fosses septiques, les quantités ont été estimées en fonction du nombre de fosses et du type de résidences que l'on retrouve sur le territoire de la MRC. La fréquence de vidange des fosses septiques diffère en fonction du caractère permanent ou saisonnier des résidences (Q-2, r.8) et cela a une incidence sur la production annuelle. En prenant un volume moyen pour chaque type d'installation, la quantité de boues produite en 2001 a été estimée à 10 731 m³. De ce total, 8 782 m³ ont été dirigés vers la filière du compostage. Le tableau 4.s dresse un portrait de la situation dans chacune des municipalités de la MRC.

Tableau 4.s : Quantité de boues de fosses septiques produites – 2001

Municipalités	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantité totale générée
	Méthode	Quantité (m ³)	Méthode	Quantité (m ³)	
Brownsburg-Chatham	-	0	Compostage	1 607,6	1 607,6
Calumet	-	0	Compostage	569,5	569,5
Gore	-	0	Compostage	1 401,8	1 401,8
Grenville - village	Enfouissement	37,4	-	0	37,4
Grenville - canton	-	0	Compostage	2 315,7	2 315,7
Harrington	Enfouissement	1 052,5	n.d.	n.d.	1 052,5
Lachute	-	0	Compostage	988,3	988,3
Mille-Isles	Enfouissement	826	-	0	826
Saint-André-d'Argenteuil	-	0	Compostage	1 273,9	1 273,9
Wentworth	Enfouissement	32,9	Compostage	625,4	658,3
MRC		1 948,8		8 782,1	10 730,9

4.2.11. Production totale

Le tableau 4.T dresse un portrait synthèse de la production de matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Il comporte trois parties : la première indique les quantités éliminées par municipalité; la seconde fait un inventaire des quantités mises en valeur par catégorie de matières et enfin, la dernière partie constitue la production totale de matières résiduelles et provient de l'addition des deux premières parties.

Tableau 4.T : Synthèse de la production totale de matières résiduelles du secteur municipal – 2001

Municipalité	Type de secteur	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente ¹	Quantité mise en valeur (t.m.)							Quantité éliminée (t.m.)	Production totale (t.m.)	
					Matières recyclables	Matières putrescibles	RDD	Pneus	Consigne	Textiles	Total			
Brownsburg-Chatham	Rural	6 770	2 500	8 020	372,8	59,0	4,4					336,0	3 348,5	3 784,7
Calumet	Rural	554	0	554	47,1							34,4	196,3	243,4
Gore	Rural	1 260	2 703	2 612	35,5							26,0	1 503,3	1 538,8
Grenville - village	Semi-urbain	1 315	0	1 315	83,7	5,5	2,0			17,0		85,7	687,3	795,5
Grenville - canton	Rural	2 109	200	2 209	65,3		2,8					50,5	953,7	1 021,8
Harrington	Rural	785	2 976	2 273	37,4							27,3	530,0	567,4
Lachute	Rural	11 628	250	11 753	723,4	937,4	15,3			117,6		1 599,2	4 175,5	5 969,3
Mille-Isles	Rural	1 209	1 000	1 709	0,0							0,0	549,7	549,7
Saint-André-d'Argenteuil	Rural	2 867	500	3 117	172,7	31,0	1,9					159,2	1 381,0	1 586,6
Wentworth	Rural	434	2 000	1 434	40,5							29,6	230,3	270,8
MRC		28 931	12 129	34 996	1 578,4	1 033,0	26,5	117,6	139,1	134,6		3 029,2	13 555,5	16 584,7

¹ La population totale est calculée en fonction de la production de matières résiduelles. Elle ne considère que la moitié des saisonniers, qui n'occupent le territoire que six mois par année.

En 2001, 16 587,4 tonnes métriques de matières résiduelles ont été générées par le secteur municipal. Cela représente une production moyenne de 474 kg par personne. Sur la quantité totale générée, seulement 3 029,5 tonnes métriques de ces matières ont été valorisées, incluant les pneus et les matières consignées, soit l'équivalent de 86,6 kg par personne. Avec un objectif de récupération de 221,7 kg par personne, cela démontre les efforts à déployer pour atteindre les objectifs de la Politique d'ici 2008. L'annexe F présente une série de fiches techniques dressant le portrait, par municipalité, des quantités de matières résiduelles générées. Ces fiches comprennent aussi d'autres données concernant, entre autres, les modes de gestion en vigueur en 2001, les performances de récupération ainsi que des renseignements descriptifs (population, structure de l'habitat, etc.).

4.3. PERFORMANCES ACTUELLES

La législation prévoit d'effectuer des bilans du PGMR de façon régulière. Ces bilans, ainsi que le suivi annuel du plan de gestion, serviront à mesurer la performance de chacune des municipalités et celle de la MRC dans son ensemble ainsi qu'à évaluer l'atteinte des objectifs. Les calculs de performance vont permettre d'identifier les points forts et les points faibles des différentes mesures mises de l'avant, indiquant que des correctifs sont nécessaires à l'amélioration de la situation. Il existe plusieurs types de calculs de performance. L'annexe G en explique quelques-uns en détail. Afin de donner une idée de la performance de la MRC pour l'année de référence 2001, le taux de récupération par filière, le rendement des différentes collectes et le taux annuel de diversion ont été calculés pour le secteur municipal. Ces calculs incluent une partie des résidus d'origine ICI (commerces desservis par les collectes municipales). Cependant, la part de récupération associée à ces dernières ne peut actuellement être dissociée de la part associée au secteur municipal.

4.3.1. Taux de récupération

Le taux de récupération représente le principal indicateur de performance du PGMR puisqu'il correspond aux objectifs de la Politique. Il s'agit en fait d'un taux de récupération « effectif » qui est calculé à partir de la portion valorisable des matières résiduelles et non de leur production totale. Le tableau 4.u montre le taux de récupération effectif de la MRC d'Argenteuil en 2001 pour chacune des filières. Malgré les efforts déjà consentis, on y remarque que les performances de la MRC sont encore loin des objectifs de la Politique. C'est la filière des matières recyclables qui affichait le résultat le plus intéressant parmi toutes les activités de récupération et de valorisation mises en place par les municipalités, avec un taux de récupération de 28,3 %. Elle est suivie, dans l'ordre, par les filières du textile (20,3 %), des RDD (18,5 %) et des matières putrescibles (15,6 %). Comme il a été mentionné précédemment, ces résultats comprennent une partie des résidus d'origine ICI (desservis par les collectes municipales).

Tableau 4.u : Taux de récupération par filière pour l'ensemble du secteur municipal – 2001

Type de matières	Quantité récupérable (t.m.)	Objectif de récupération		Quantité récupérée (t.m.)	Taux de récupération
		(%)	(t.m.)		
Matières recyclables	5 573	60 %	3 290,6	1 578	28,3 %
Matières putrescibles	6 639	60 %	3 983,7	1 033	15,6 %
RDD	143	60 %	85,8	26	18,5 %
Encombrants	111	60 %	66,7	0	0,0 %
Textiles	663	50 %	331,7	135	20,3 %
Pneus hors d'usage	-	85 %	-	118	n.d
Contenants consignés	187	80 %	149,4	139	74,5 %
Total ¹	13 130		7 758	2 772	21,1 %

¹ Excluant la consigne et les pneus.

4.3.2. Rendement

Le rendement des différentes collectes est un autre bon indice de performance à l'égard de l'atteinte des objectifs de la Politique. Il permet de mesurer les quantités annuelles moyennes de matières récupérées par unité de logement. Ce calcul permettra aux gestionnaires du PGMR de doser les efforts à déployer pour chaque ménage et ainsi d'en informer la population. Encore ici, le tableau 4.v, qui ne tient compte que des unités de logements desservies par chacune des collectes en 2001, indique des performances en deçà du niveau requis pour l'atteinte des objectifs. En ce qui concerne les matières recyclables, le rendement, par unité de logement desservie par la collecte sélective était de 100,2 kilogrammes, alors que l'objectif visé était de 198,4 kilogrammes. Du côté des matières putrescibles, les rendements moyens (98 kg/porte) démontrent que les mesures devront être améliorées. Quant aux autres filières, notons simplement la très bonne performance du programme de consigne.

Tableau 4.v : Rendement par filière pour l'ensemble du secteur municipal – 2001

Type de matières	Nombre de portes desservies	Quantité de matières récupérée (t.m.)	Rendement moyen en 2001 (kg / porte)	Rendement moyen annuel visé (kg / porte)
Matières recyclables	15 755	1 578,4	100,2	198,4
Résidus organiques	10 539	1 033,0	98,0	240,1
Résidus domestiques dangereux	12 028	26,5	2,2	5,2
Encombrants	0	0,0	0,0	4,0
Textiles	16 589	134,6	8,1	20,0
Pneus hors d'usage	16 589	117,6	7,1	n.d.
Contenants consignés	16 589	139,1	8,4	9,0
		3 029,1	225,3	476,7

4.3.3. Taux de diversion

Le taux annuel de diversion représente un indicateur indirect des efforts déployés pour atteindre les objectifs de récupération de la Politique. Il a comme objectif de mesurer les quantités de matières résiduelles qui sont détournées de l'élimination. Plus les mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation seront efficaces, plus le taux de diversion sera élevé. En 2001, le taux de diversion de la MRC d'Argenteuil était de 18,3 % pour l'ensemble des filières et de 17 % si l'on en exclue les pneus et la consigne (tableau 4.w).

Tableau 4.w : Taux de diversion de la MRC – 2001

Type de matières	Quantité de matières résiduelles valorisées (t.m.)	Quantité de matières résiduelles produites (t.m.)	Taux de diversion (%)
Excluant la consigne et les pneus	2 772,4	16 328	17,0 %
Incluant la consigne et les pneus	3 029,1	16 584,7	18,3 %

5. PORTRAIT DES SECTEURS ICI ET CD

Le portrait des secteurs ICI et CD provient d'une étude faite par la firme NI Environnement pour le compte de la RIADM et portant sur l'évaluation des quantités de matières résiduelles produites par ces secteurs sur le territoire de trois MRC, soit celles d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut et de Papineau⁴. Deux méthodes ont été utilisées pour dresser le portrait individuel des secteurs ICI et CD de chacune de ces MRC.

Le principal outil utilisé est un questionnaire envoyé à un groupe d'entreprises ciblées, comptant en majorité plus de quatre employés. Un envoi personnalisé, combiné à un suivi téléphonique systématique, s'est soldé par un excellent taux de réponse de 41,8 %. Pour compléter les données des questionnaires, des entreprises ont été visitées et d'autres appels téléphoniques ont été faits pour obtenir des précisions. Malheureusement, les réponses aux questionnaires n'ont pas été suffisantes pour connaître la quantité et le type de matières résiduelles en provenance des entreprises. Les résultats en découlant ont toutefois permis d'en connaître davantage sur la gestion des matières résiduelles pour le secteur ICI. Ils sont présentés à l'annexe H.

Le deuxième outil utilisé est une étude de caractérisation, réalisée pour le compte du California Integrated Waste Management Board (CIWMB), évaluant les taux de production et les répartitions des matières résiduelles dans une vingtaine de groupes d'industries. Cette étude est venue pallier le manque de renseignements provenant des questionnaires. Les données de l'étude californienne ont servi de base au calcul de la quantité et du type de matières résiduelles générées par chaque entreprise du territoire, quel que soit le nombre d'employés. Des données en provenance des municipalités ont également été utilisées pour estimer la portion des matières résiduelles des collectes municipales qui sont d'origine ICI. Cette méthode tient compte du taux de génération par habitant pour discerner la portion d'origine résidentielle de celle qui est d'origine ICI. Deux modes de validation des estimations permettent de dire que les résultats sont fiables compte tenu des méthodes utilisées. Avant de présenter le bilan de masse respectif des secteurs ICI et CD, voici un bref aperçu de ces secteurs.

Les entreprises de détail et les entreprises de services forment chacune environ le tiers des entreprises de la MRC d'Argenteuil. Les entreprises de construction et les grossistes comptent respectivement pour environ le quart des autres. Le tableau 5.A présente le pourcentage des entreprises actives dans chacun des grands secteurs industriels. Il permet aussi de constater que la majorité des entreprises (84,0 %) comptent moins de 10 employés. Les entreprises de construction sont celles pour qui c'est le plus fréquemment le cas, alors que le phénomène est moins accentué dans les entreprises agricoles et forestières, celles du secteur de la fabrication, du transport, des communications, de l'électricité, du gaz et des services sanitaires.

⁴ NI Environnement, 2002, Soutien à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles; Sondage auprès des ICI pour les MRC des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de Papineau, 104 pages.

Tableau 5.A : Répartition des entreprises selon le secteur industriel et proportion comptant 10 employés ou moins – 2001

Secteurs industriels	Répartition des entreprises par secteur industriel	Proportion des entreprises comptant moins de 10 employés
Agriculture, foresterie et pêche	2,1 %	72,2 %
Mines, carrières et extraction	0,1 %	0,0 %
Construction	7,9 %	91,2 %
Fabrication	3,9 %	69,7 %
Transport, communication, électricité, gaz et services sanitaires	3,6 %	71,0 %
Grossistes	8,1 %	85,5 %
Détaillants	31,8 %	80,5 %
Finances, assurances et immobilier	4,4 %	84,2 %
Services	35,2 %	89,0 %
Administration publique	2,9 %	n/d ⁵
TOTAL	100 %	84,0 %

Source : InfoCanada

Ce sont les entreprises de services personnels, de restauration et de rafraîchissement qui sont les plus nombreuses, avec respectivement 8,4 % et 8,1 % de l'ensemble des entreprises de la MRC d'Argenteuil. À noter que selon l'étude du CIWMB, les entreprises de restauration et de rafraîchissement sont les deuxièmes plus grandes productrices de matières résiduelles par employé, avec 2,8 tonnes métriques par employé par année. Viennent ensuite les commerces de détail divers et les grossistes en bien durables. Les entrepreneurs en construction spécialisés et les entreprises des services de santé arrivent en cinquième et en sixième place.

5.1. BILAN DE MASSE DU SECTEUR ICI

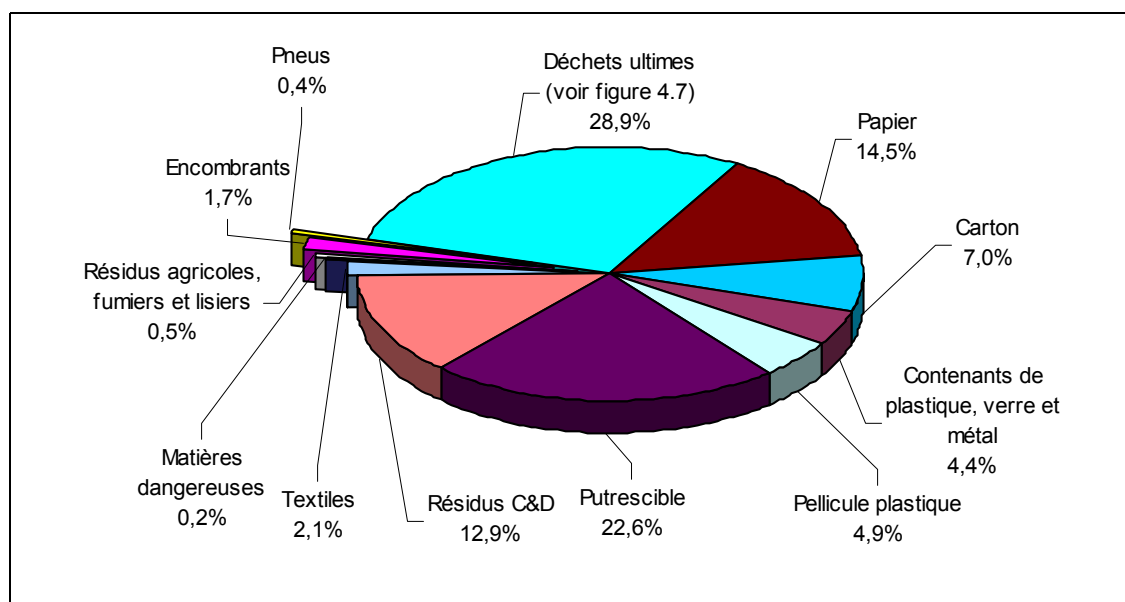
Les entreprises de la MRC d'Argenteuil généreraient chaque année 15 098,51 tonnes métriques de matières résiduelles. Cette valeur inclut toutes les matières (déchets ultimes, matières recyclables, matières putrescibles, encombrants, textiles, etc.). Le tableau 5.B et la figure 5.A présentent la répartition du total des matières résiduelles d'origine ICI en fonction des catégories de matières. On y remarque que la catégorie des déchets ultimes représenterait plus du quart des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Arriveraient ensuite les matières putrescibles, les papiers et les cartons par ordre décroissant d'importance. Si l'on exclut les déchets ultimes, on remarque que 71,1 % des matières résiduelles d'origine ICI de la MRC d'Argenteuil pourraient être récupérées et valorisées. La pellicule plastique est incluse dans les matières recyclables, car il existe des procédés pour la recycler.

⁵ Le code du nombre d'employés n'étant pas indiqué pour ces entreprises, il n'est pas possible d'y appliquer le calcul.

Tableau 5.B : Quantité de matières résiduelles d'origine ICI selon la catégorie – 2001

Catégorie	Quantité
Papier	2188,25 tm
Carton	1050,38 tm
Contenants de plastique, verre et métal	669,69 tm
Pellicule plastique	736,49 tm
Putrescible	3419,35 tm
Résidus C&D	1940,87 tm
Textiles	309,89 tm
Matières dangereuses	25,31 tm
Résidus agricoles, fumiers et lisiers	69,53 tm
Encombrants	259,56 tm
Pneus	65,38 tm
Déchets ultimes	4363,83 tm
TOTAL	15098,51 tm

Catégorie	Quantité
Produits de papier non recyclables	1753,99 tm
Verre non recyclable et vitre	189,09 tm
Produits de métal non recyclables	835,30 tm
Plastique non recyclable	562,26 tm
Boues	5,14 tm
Divers autres résidus	1018,05 tm

**Figure 5.A : Estimation de la répartition des matières résiduelles d'origine ICI**

La figure 5.B présente les matières formant la catégorie des déchets ultimes. Ceux-ci regroupent les matières non recyclables, pour lesquelles la réduction à la source s'avère la meilleure solution. Dans certains cas, la réparation ou le démontage offre des possibilités de mise en valeur, comme dans celui des produits de métal non recyclables, qui correspondent principalement aux petits électroménagers et aux appareils électroniques.

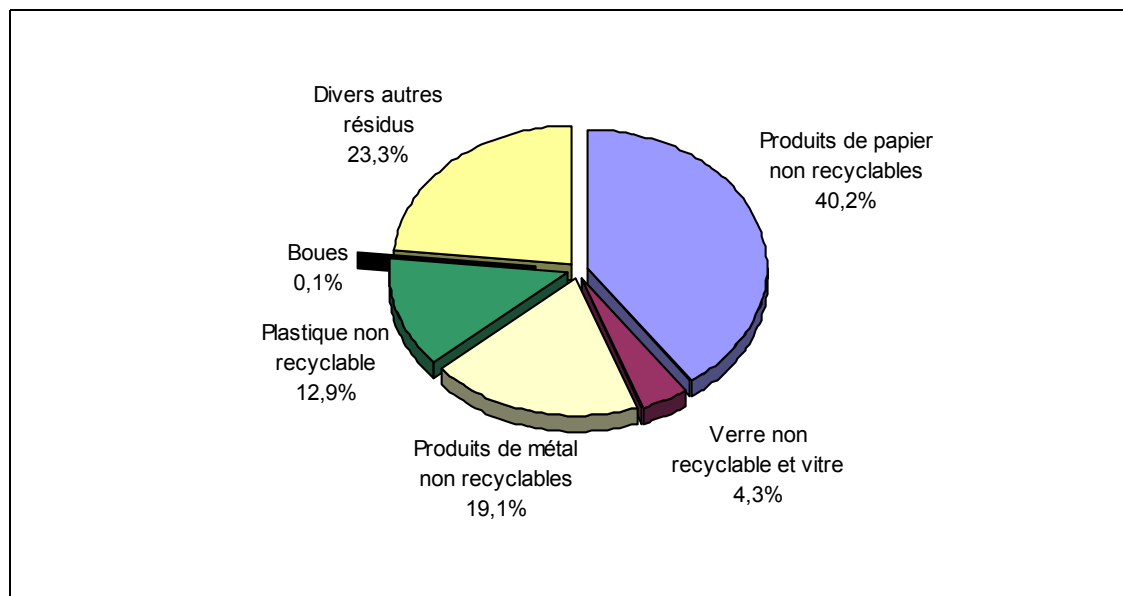


Figure 5.B : Estimation de la composition de la catégorie « déchets ultimes » des matières résiduelles d'origine ICI

Les entreprises de détail et les entreprises de services seraient chacune la source d'environ 5 000 tonnes métriques de matières résiduelles, soit globalement les deux tiers des matières résiduelles générées sur le territoire à l'étude. Le tableau 5.c présente le nombre d'employés et la quantité de matières résiduelles générées selon le secteur industriel.

Tableau 5.c : Quantité de matières résiduelles générées par secteur industriel – 2001

Définition du groupe SIC	Nombre d'employés ⁶	Quantité annuelle de matières résiduelles
Agriculture, foresterie et pêche	112	136,68 t.m. (0,9 %)
Mines, carrières et extraction	23	14,64 t.m. (0,1 %)
Construction	372	1 020,63 t.m. (6,8 %)
Fabrication	1 141	2 041,08 t.m. (13,5 %)
Transport, communication, électricité, gaz et services sanitaires	926	980,02 t.m. (6,5 %)
Grossistes	765	639,25 t.m. (4,2 %)
Détaillants	2582	5 478,56 t.m. (36,3 %)
Finances, assurances et immobilier	292	70,69 t.m. (0,5 %)
Services	4612	4 699,61 t.m. (31,1 %)
Administration publique	45	17,35 t.m. (0,1 %)
TOTAL	10 970	15 098,51 t.m.

⁶ Le nombre d'employés de la base de données a été redressé à l'aide du taux de majoration global (voir tableau 3.2 de l'étude de NI Environnement).

5.1.1. Collectes municipales des ICI

La quantité totale de matières résiduelles collectées par les municipalités de la MRC d'Argenteuil est de 16 327,97 tonnes métriques par année. En utilisant les taux de génération de ces matières par habitant, la quantité générée par la population permanente et saisonnière s'élèverait à 9 863,20 tonnes métriques par année. En fonction de la structure de l'habitat, les taux de génération utilisés sont de 1,34 kg par habitant par jour pour la municipalité de Grenville (village) et de 0,75 kg par habitant par jour pour les autres municipalités (CHAMARD – CRIQ – ROCHE, 2000). On peut donc évaluer à 6 464,77 tonnes métriques par année la quantité de matières résiduelles collectées par les municipalités auprès d'entreprises, soit environ 39,6 %.

5.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR CD

Précisément 25,0 % du total des matières résiduelles produites au Québec correspondent à des résidus CD (Recyc-Québec, 2002). Le reste, soit 75,0 %, est constitué des matières résiduelles d'origine résidentielles et de celles qui sont d'origine ICI. On peut postuler que cette proportion s'applique aussi à la MRC d'Argenteuil. Sachant que les matières résiduelles d'origine résidentielle (9 863,2 t.m.) et ICI (15 098,51 t.m.) totaliseraient 24 961,71 tonnes métriques et constitueraient 75,0 % du total, une règle de trois permet d'estimer la quantité de résidus CD générés sur le territoire de la MRC :

$$\begin{array}{l} 75,0 \% = 24\,961,71 \text{ tm} \\ 25,0 \% = y \end{array} \quad y = \frac{25,0 \% \times 24\,961,71 \text{ tm}}{75,0 \%}$$

Ainsi, on évalue à 8 320,57 tonnes métriques la quantité de résidus CD générés annuellement sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Typiquement, les résidus CD se composent surtout d'agrégats, de bois et de déchets ultimes.

6. BILAN DE MASSE TOTAL

Le bilan de masse total correspond à la quantité totale de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC d'Argenteuil en 2001. Cette quantité est estimée en additionnant la production des secteurs municipal, industriel, commercial, institutionnel et ceux de la construction et de la démolition. La quantité totale de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC d'Argenteuil s'établit, en 2001, à 33 282,2 tonnes métriques, soit 16 327,9 tonnes métriques pour le secteur municipal (incluant une partie des ICI), 8 633,7 tonnes métriques pour le secteur ICI (excluant la partie comptabilisée dans le secteur municipal) et 8 320,6 tonnes métriques pour le secteur CD. La portion valorisée, qui n'a pu être mesurée que pour le secteur municipal et une partie du secteur ICI, est principalement composée de matières recyclables et de matières putrescibles (tableau 6.A).

Tableau 6.A : Tableau synthèse des quantités de matières résiduelles générées dans l'ensemble du territoire de planification – 2001

Matières	Secteur municipal t/an	Secteur ICI t/an	Secteur CD t/an	TOTAL t/an
Mises en valeur	2772,4	n.d.	n.d.	n.d.
Éliminées	13 555,5	n.d.	n.d.	n.d.
TOTAL	16 327,9	8 633,7 ⁸	8 320,6	33 282,2

⁸ Une partie des résidus d'origine ICI est incluse dans le total du secteur municipal.

7. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

Les grandes orientations et les objectifs généraux qui sont ici privilégiés ont été définis en fonction du principe des 3RV-E tout en respectant les spécificités propres à la MRC d'Argenteuil. Ils visent les mêmes buts de récupération que ceux de la Politique (tableau 7.A).

Tableau 7.A : Objectifs de récupération de la MRC d'Argenteuil pour le secteur municipal

Catégories de matières	Objectifs de récupération
Verre, plastique, métal, papier, carton	60 %
Consigne	80 %
Matières putrescibles	60 %
Encombrants	60 %
Textiles	50 %
RDD	60 %

7.1. LES ORIENTATIONS

Les orientations représentent la ligne directrice du PGMR. Elles traduisent la vision d'ensemble de la problématique des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil et spécifient les principaux enjeux qui s'y rattachent. Ces orientations ont servi de cadre de référence pour l'élaboration et la compréhension des objectifs. Les orientations établies pour la MRC d'Argenteuil sont :

- Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer;
- Promouvoir la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles compatible avec la politique gouvernementale et répondant au besoin de la collectivité d'Argenteuil;
- Rentabiliser les investissements et maintenir les coûts de traitement des matières résiduelles à des niveaux acceptables;
- Reconnaître le L.E.S. de la RIADM comme le seul et unique site d'élimination sur le territoire de la MRC d'Argenteuil et accepter le tonnage et le territoire de desserte tels que décrits dans les résolutions numéros 01-10-126 et 01-10-127 (annexes I et J);
- Privilégier la création d'emplois.

7.2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux indiquent, de façon générale, les mesures à mettre en œuvre pour assurer une saine gestion des matières résiduelles. Ils ont été définis principalement en fonction de la production de matières résiduelles du secteur municipal. Toutefois, puisque

le portrait des ICI a révélé qu'une part non négligeable (34 %) des résidus ramassés par les collectes municipales sur le territoire de planification seraient d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, ces secteurs sont implicitement inclus dans l'atteinte de ces objectifs. En accord avec ceux de la Politique, voici donc les objectifs que la MRC d'Argenteuil s'est fixés :

- Privilégier la mise en commun des infrastructures et des équipements reliés à la gestion des matières résiduelles;
- Privilégier la participation des citoyens à l'atteinte des résultats;
- Privilégier les ententes intermunicipales existantes;
- Instaurer ou augmenter le rendement de la collecte sélective municipale;
- Instaurer ou augmenter le rendement de la collecte de matières putrescibles;
- Sensibiliser la collectivité à la réduction à la source et au réemploi;
- Encourager les initiatives des entreprises d'économie sociale et des groupes communautaires en matières de réduction à la source, de réemploi et de recyclage.

8. SCÉNARIOS

La présente section décrit en détail les mesures et les services prévus pour atteindre les objectifs de la Politique et respecter les orientations que s'est donné la MRC d'Argenteuil dans son PGMR. Dans un premier temps, la démarche globale menant à l'élaboration du scénario final est brièvement décrite. Le scénario est ensuite présenté par filière et par élément de gestion. Enfin, la section 8.3 traite du principe d'équivalence et la section 8.4 présente les conditions de mise en œuvre du PGMR.

8.1. DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Le scénario de gestion découle des orientations et des objectifs généraux établis préalablement. À l'instar de ces orientations et objectifs, d'autres critères ont guidé son développement, les voici :

- La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et ses objectifs par type de matières;
- L'application du principe des 3RV-E;
- Les exigences législatives et réglementaires;
- Les particularités socio-économiques et géographiques de la MRC et de ses municipalités;
- Le bilan quantitatif et qualitatif de la gestion des matières résiduelles de la MRC et de ses municipalités;
- Les différents modes de gestion existants (technologie, rendement, coûts).

Parmi ces critères, les modes de gestion ont été particulièrement importants dans l'élaboration des scénarios. Ils s'articulent autour des quatre principaux éléments suivants : les types de collectes, les infrastructures, les rendements et les coûts. Chacun d'entre eux a un poids différent dans le processus décisionnel, et tous sont interdépendants. L'élément déterminant dans le choix du scénario final est sans contredit l'aspect financier. Le défi consiste à trouver un juste milieu entre la performance des mesures à entreprendre et les coûts qui seront facturés aux contribuables. L'annexe κ décrit en détail chacun de ces quatre éléments de gestion.

L'élaboration des scénarios s'est fait en deux étapes. Dans un premier temps, six filières de récupération différentes ont été établies, soit celles des matières recyclables, des matières putrescibles, des RDD, des encombrants, des textiles et enfin, celle des boues. À ces six filières s'ajoute celle de l'élimination, ce qui fait un total de sept. Les pneus et les matières consignées, pour lesquels des programmes de récupération sont déjà en place, ont été considérés à part. Chacune des sept filières a fait l'objet d'une attention particulière et des modes de gestion spécifiques à chacune ont été précisés.

Dans un deuxième temps, les sept filières ont été réunies afin de dresser le scénario optimal. C'est l'amalgame des modes de gestion déterminés pour chacune des filières qui constitue le scénario final. Les variantes possibles sont alors fonction de l'établissement dans le temps de ces différentes filières. Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour discuter des différents scénarios avec les membres du Conseil de la MRC. Ainsi, la

proposition finale a été construite en privilégiant dans un premier temps l'instauration ou la consolidation de la collecte sélective et, dans un deuxième temps, l'implantation de la collecte des matières putrescibles (résidus verts et résidus de table). Par la suite, les autres filières (RDD, encombrants, textile) ont été intégrées au scénario.

8.2. PLAN D'ACTION

La présente section décrit, par filière, les différentes mesures qui seront instaurées pour atteindre, d'ici 2008, les objectifs de récupération de la Politique. Ces mesures visent autant les citoyens que les entreprises et commerces desservis par les collectes municipales. La MRC d'Argenteuil tient à souligner que, bien que la mise en œuvre du PGMR soit prévue pour le 1^{er} janvier 2004, des mesures facultatives sont prévues pour 2003 et leur application demeure à la discrétion de chaque municipalité.

8.2.1. Matières recyclables

La collecte porte-à-porte des matières recyclables (papier, carton, verre, plastique, métal) présente un meilleur rendement que la récupération par apport volontaire. Elle offre également un taux de participation plus élevé (70 % à 90 %) et un taux de rejet au centre de tri moins important. C'est pourquoi elle est à privilégier pour l'atteinte des objectifs et sera étendue à l'ensemble des municipalités de la MRC en 2005. Afin de recueillir les quantités appropriées tout en minimisant les coûts et la circulation des camions (pollution atmosphérique), cette collecte s'effectuera de façon mensuelle, avec des bacs roulants suffisamment grands pour soutenir une telle fréquence (360 litres). Toutefois, si les rendements s'avéraient insuffisants, une augmentation de la fréquence de collecte est envisagée, passant d'une fois par mois à une fois par deux semaines. Il est également prévu d'interdire, par règlement, de mettre des matières recyclables en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques.

Dans le cas des municipalités qui offrent déjà un service de récupération de matières recyclables par apport volontaire à leurs citoyens, elles devront prévoir les adaptations nécessaires lors du renouvellement de leurs contrats de collecte, alors que celles qui offrent une collecte porte-à-porte pourront mettre l'emphase sur la consolidation⁷ du service. Quant aux municipalités qui n'offrent présentement aucun service de collecte sélective, elles devront établir une entente avec un centre de tri des matières recyclables, ainsi qu'avec un entrepreneur de collecte. L'achat de bacs roulants de 360 litres devra également être négocié au préalable et, à ce titre, les municipalités auront la possibilité de se regrouper afin de bénéficier de meilleurs prix⁸.

En ce qui concerne les infrastructures de tri et de conditionnement des matières recyclables, mentionnons qu'il existe, dans la MRC d'Argenteuil, un centre de tri qui ne fonctionne pas à sa pleine capacité. Ce centre est déjà utilisé par la plupart des

⁷ Collecte Sélective Québec offre un programme d'aide financière pour améliorer les performances de la collecte sélective. Cette aide s'adresse exclusivement aux municipalités et aux regroupements municipaux ayant déjà adopté la collecte sélective et est déterminée en fonction de la nature du projet soumis, de sa durée, de ses effets, etc.

⁸ Il est possible d'obtenir une aide financière de Collecte sélective Québec pour l'achat de bacs de récupération et pour le financement d'une campagne d'information. Cette aide peut atteindre un maximum de 9,00 \$ par résidence.

municipalités de la MRC. Dans ce contexte, il est recommandé de poursuivre cette collaboration et d'établir des ententes à long terme avec l'exploitant. Ce choix permettra de rentabiliser et d'optimiser les opérations du centre de tri.

Résumé des actions

- Étendre la collecte porte-à-porte à l'ensemble des municipalités de la MRC en 2005;
- Fournir un bac roulant à chaque ménage en 2005;
- En 2008, augmenter la fréquence de la collecte porte-à-porte dans les municipalités dont le rendement est insuffisant;
- Interdire, par règlement, de mettre des matières recyclables en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques.

8.2.2. Matières putrescibles

Les mesures de valorisation des matières putrescibles ici proposées tiennent compte de la réalité géographique du territoire de la MRC (étendue, topographie, faible densité de la population), et elles visent, dans un premier temps, la réduction à la source. En ce sens, le compostage domestique et l'herbicyclage constituent des mesures importantes de mise en valeur des matières putrescibles. Cette méthode nécessite un effort individuel plus important de la part de la population (secteur municipal ou ICI), mais permet de minimiser les effets néfastes de la collecte, du transport et du traitement de cette matière (bruit, pollution atmosphérique, odeurs potentielles, etc.). Tout d'abord, une campagne d'éducation informant les citoyens des avantages de laisser le gazon sur place après la coupe sera mise sur pied. Elle sera accompagnée d'un programme de compostage domestique sur l'ensemble du territoire, comprenant la distribution de composteurs résidentiels et la mise en place de programmes de formation aux bonnes pratiques du compostage. Ces mesures de réduction à la source sont incontournables pour un territoire comme celui de la MRC d'Argenteuil, notamment en ce qui a trait aux matières putrescibles. C'est pourquoi des efforts importants seront investis afin de maximiser leur rendement.

En plus des mesures de réduction à la source décrites précédemment (herbicyclage et compostage domestique), le compostage centralisé s'avère nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Politique pour cette catégorie de matières. Son application demande cependant l'implantation d'une collecte porte-à-porte supplémentaire à celles qui sont déjà en place (collecte de déchets domestiques et collecte sélective) dont les coûts sont importants. Afin de répartir les charges financière et organisationnelle et de s'assurer d'une implantation cohérente, ces collectes supplémentaires seront mises en place progressivement. Ainsi, à compter de 2004, la collecte des feuilles d'automne qui ne peuvent être laissées sur place sera instaurée sur l'ensemble du territoire, à raison de quatre collectes par année, entre la mi-octobre et la mi-novembre. L'utilisation de sacs ou de bacs pour la collecte des feuilles est laissée à l'entière discrétion des municipalités. Au préalable, des ententes auront été prises avec des entreprises de compostage pour la réception et le traitement de ces matières.

En 2006, la fréquence sera augmentée à 15 collectes afin d'y intégrer le gazon et les résidus de jardins qui ne pourront être laissés sur place. Puis, dès l'année suivante, l'ajout des résidus de table fera passer le nombre de collecte à 30, à raison d'une fois par semaine, de la mi-avril à la mi-novembre. L'utilisation de bacs roulants est prévue dès 2006 puisque les quantités à récupérer seront plus élevées et que le traitement est moins coûteux qu'en sacs (le coût du désensachage peut entraîner des frais supplémentaires allant jusqu'à 50 %). L'achat et le financement de ces bacs devront faire l'objet d'ententes préalables au début des opérations de collecte. À cette étape du programme de collecte porte-à-porte, les économies réalisées à l'enfouissement et à la rationalisation des collectes de déchets domestiques (section 8.2.6) permettront de compenser, en partie, les dépenses supplémentaires engendrées par ces activités de valorisation. Une réglementation interdisant de mettre des feuilles et des résidus verts en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques viendra également appuyer l'ensemble de ces mesures.

L'ajout de nouvelles matières (résidus verts et résidus de tables) et de collectes supplémentaires dans la plupart des municipalités du territoire (Lachute effectuée déjà la collecte porte-à-porte des matières putrescibles) vont faire augmenter de façon importante les quantités de matières putrescibles récupérées. Il faut s'assurer que ces volumes pourront être traités. Il existe, sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, deux plates-formes de compostage dont la capacité de traitement combinée est largement suffisante pour accueillir toutes les matières putrescibles de la MRC. Il est donc prévu d'établir des ententes à long terme avec l'une ou l'autre de ces infrastructures permettant du même coup d'optimiser leurs opérations.

Résumé des actions

- Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage sur l'ensemble du territoire dès 2004;
- En 2004, instaurer la collecte porte-à-porte des feuilles qui ne pourront être laissés sur place dans l'ensemble des municipalités de la MRC (4 collectes par année);
- En 2006, intégrer les résidus verts (herbes et résidus de jardins) qui ne pourront être laissés sur place à la collecte (total de 15 collectes par année);
- Fournir un bac roulant à chaque ménage en 2006;
- À compter de 2007, intégrer les résidus de table à la collecte des matières putrescibles (total de 30 collectes par année);
- Interdire, par règlement, de mettre des résidus verts en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques.

8.2.3. Résidus domestiques dangereux

La MRC d'Argenteuil entend consolider les mesures de récupération de RDD déjà en place et les étendre aux municipalités qui n'offrent pas ce type de service actuellement. Dès 2004, il est prévu de mettre sur pied, en partenariat avec les entreprises et organismes concernés, un programme continu d'information qui aura comme objectif de renseigner la population sur les endroits où certaines matières font déjà l'objet d'une récupération à des fins de valorisation ou d'élimination sécuritaire (quincailleries, pharmacies, garages, etc.).

Toujours en 2004, il est prévu d'instaurer, sur une base annuelle, une collecte satellite par apport volontaire dans les municipalités qui ne sont pas membres de la RIADM⁹. Les résidus domestiques dangereux ainsi récupérés seront acheminés soit au dépôt permanent existant, soit directement à une entreprise spécialisée.

L'existence du dépôt permanent est intéressante pour les municipalités de la MRC puisqu'il permet, à des coûts raisonnables, d'entreposer les RDD de façon sécuritaire jusqu'à ce que la quantité soit suffisante pour être récupérée par une entreprise spécialisée. Il est donc prévu, par une entente préalable, d'étendre l'utilisation du dépôt permanent de RDD comme lieu d'apport volontaire aux municipalités non membres de la RIADM qui le désirent. Une réglementation municipale interdisant la mise en bordure de rue des RDD lors des collectes de déchets domestiques viendra également compléter ces actions. Ces mesures, et notamment les collectes satellites, sont tributaires des programmes de récupération déjà existants (Éco-peinture et SOGHU) et seront maintenues jusqu'à la prise en charge efficace des RDD par ces derniers (consulter la section 8.4, *Conditions de mise en œuvre*).

Résumé des actions

- Mettre sur pied un programme continu d'information faisant la promotion des endroits où des RDD font l'objet d'une récupération;
- Dès 2004, instaurer une collecte satellite annuelle de RDD dans les municipalités qui ne sont pas desservies par le dépôt permanent;
- Étendre l'utilisation du dépôt permanent de RDD à toutes les municipalités de la MRC, par une entente préalable;
- Interdire, par règlement, la mise en bordure de rue des RDD lors des collectes de déchets domestiques;
- Arrêter éventuellement les collectes satellites, si le rendement des autres programmes de récupération le permet.

8.2.4. Encombrants

La MRC d'Argenteuil croit que la mise en valeur des encombrants ne peut se faire sans une concertation des intervenants du milieu déjà actifs dans la récupération de ce type de matières. Les mesures que la MRC entend mettre en place seront complémentaires aux interventions qui ont cours actuellement sur son territoire et vont notamment chercher à les soutenir et à les encadrer. Ainsi, la première mesure instaurée est de faire la promotion des entreprises et des organismes qui récupèrent ce type de matières par un programme conjoint d'information avec la filière des RDD.

Dans un deuxième temps, des collectes par apport volontaire seront mises en place en 2005. Lors de cette première année, les citoyens devront déposer leurs matières encombrantes à des endroits spécifiques, tels que des garages ou des terrains municipaux.

⁹ Les municipalités membres de la RIADM sont desservies par un dépôt permanent de RDD.

Il existe deux avenues possibles pour la mise en valeur des objets ainsi récupérés. Ceux qui sont en bonne condition peuvent être réutilisés, tandis que les autres peuvent être recyclés, si leur composition le permet (surtout le métal des électroménagers). La collecte de ce type de matières implique donc que les municipalités concluent des ententes avec des organismes communautaires du milieu pour la distribution des objets récupérés qui sont fonctionnels, avec des entreprises de recyclage pour les matières inutilisables mais recyclables, ainsi qu'avec des lieux d'élimination pour les matières qui ne peuvent être ni réemployées ni recyclées.

Toujours en 2005, une étude sera menée concernant l'implantation sur le territoire d'un ou de plusieurs éco-centres. Elle évaluera également le degré d'implication du milieu communautaire dans la gestion de ces infrastructures et la possibilité d'offrir un service de collecte sur appel pour les citoyens incapables d'acheminer eux-mêmes leurs encombrants aux endroits indiqués. La construction et la mise en exploitation du réseau d'éco-centres sont prévus pour 2006. À ce moment, les collectes par apport volontaire à des garages ou terrains municipaux cesseront et la population sera invitée à acheminer ses encombrants aux éco-centres. Enfin, une réglementation municipale interdisant la mise en bordure de rue des encombrants lors des collectes de déchets domestiques viendra compléter les actions précédentes.

Résumé des actions

- Conjointement avec la filière des RDD, mettre sur pied un programme d'information continu faisant la promotion des endroits où les encombrants font l'objet d'une récupération;
- En 2005, établir des ententes de partenariat avec les intervenants du milieu;
- En 2005, instaurer un système de collecte par apport volontaire des encombrants;
- En 2005, produire une étude sur l'implantation d'un ou de plusieurs éco-centres ainsi que sur la possibilité d'instaurer une collecte sur appel;
- En 2006, selon les conclusions de l'étude, construction et mise en exploitation des infrastructures nécessaires;
- Interdire, par règlement, de mettre des encombrants en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques.

8.2.5. Textiles

Pour les textiles, la MRC d'Argenteuil envisage des mesures complémentaires à celles qui ont cours sur son territoire et c'est pourquoi elle entend établir un partenariat étroit avec les entreprises et organismes du milieu. L'information et la sensibilisation sont privilégiées. Dès 2004, il est prévu d'implanter, conjointement avec les filières des RDD et des encombrants, un programme d'information continu faisant la promotion des entreprises et organismes qui récupèrent déjà des textiles.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'utiliser le réseau d'éco-centre comme lieu supplémentaire de dépôts par apport volontaire des résidus textiles. Tel que mentionné

précédemment, une étude sera menée en 2005 concernant l'implantation et la gestion d'un ou plusieurs éco-centres sur le territoire de la MRC. Leur construction et leur mise en exploitation sont prévues pour 2006. Les citoyens auront alors plusieurs possibilités pour se départir de leurs résidus textiles. La majorité des textiles récupérés aux éco-centres seront dirigés vers la filière du réemploi, mais aussi et surtout vers la filière du recyclage. Il est donc envisagé d'établir, au préalable, des ententes avec des partenaires recycleurs de fibres textiles. Enfin, une réglementation municipale interdisant la mise en bordure de rue des textiles lors des collectes de déchets domestiques viendra compléter les actions précédentes.

Résumé des actions

- Conjointement avec la filière des RDD et des encombrants, mettre sur pied un programme d'information continu faisant la promotion des endroits où les textiles font l'objet d'une récupération;
- Établir des partenariats avec les intervenants du milieu;
- En 2005, produire une étude sur la possibilité d'implanter un ou plusieurs éco-centres;
- En 2006, selon les conclusions de l'étude, construction et mise en exploitation des infrastructures nécessaires;
- Interdire, par règlement, de mettre des matières textiles en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques.

8.2.6. Déchets domestiques

En matière de collecte des déchets domestiques, peu de choses sont prévues. Puisque l'instauration de nouvelles activités de mise en valeur des matières résiduelles devrait se traduire par une diminution des quantités à éliminer, une révision des besoins de collecte est prévue pour 2007. Ainsi, les nouveaux contrats de collecte devront prévoir une diminution de la fréquence (selon la durée du contrat). Cette rationalisation de la collecte jumelée à la diminution des quantités enfouies va permettre de dégager des montants substantiels qui pourront être transférés aux autres activités du PGMR. De plus, les municipalités qui le désirent pourront, en tout temps, faire la promotion des bacs roulants pour la collecte des déchets domestiques, ce qui viendra appuyer les efforts de réduction du nombre de collectes.

En ce qui concerne les mesures d'élimination, elles correspondent en tous points aux orientations prises par la MRC dans son schéma d'aménagement et dans le présent PGMR. Dans un premier temps, il s'agit de privilégier l'élimination des déchets ultimes de l'ensemble de la MRC d'Argenteuil au L.E.S. de la RIADM. Ce dernier a été reconnu par la MRC d'Argenteuil (résolution n° 01-10-126) comme le seul et unique site d'élimination sur son territoire (Annexe 1). Ainsi la fermeture du D.E.T. de la municipalité de Harrington est prévue dès l'entrée en vigueur du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. C'est ce dernier qui déterminera les modalités de fermeture.

Dans un deuxième temps, concernant les matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC, une limite d'enfouissement de 500 000 tonnes métriques est

privilegiée (résolution n° 01-10-127, annexe I). De ce fait, le territoire de desserte du L.E.S. de la RIADM correspond à celui qui a été établi par l'étude d'impacts réalisée par la firme SNC-Lavallin Environnement dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes (Annexe J)¹⁰. Comme le prévoit l'article 53.10 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ce territoire de desserte tient compte des besoins en élimination des matières résiduelles des municipalités régionales environnantes qui sont actuellement desservies par le L.E.S. de la RIADM.

Il est aussi prévu de créer un comité de vigilance pour le L.E.S. de la RIADM, dont le rôle et les modalités seront définis selon le décret du projet d'agrandissement du site ou encore, par le règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Enfin, advenant l'absence de décret concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. de Lachute et considérant la situation similaire des autres L.E.S. des régions environnantes (tous en demande d'agrandissement), il est prévu de mettre sur pied un groupe de travail spécial qui aura pour fonction d'étudier toutes les alternatives possibles à l'élimination des matières résiduelles de la MRC au L.E.S. de la RIADM.

Résumé des actions

- En 2007, réviser les besoins de collecte de déchets domestiques;
- Privilégier l'enfouissement sanitaire sur le territoire de la MRC d'Argenteuil au L.E.S. de la RIADM;
- Accepter uniquement les matières résiduelles provenant du territoire de desserte déjà défini;
- Accepter jusqu'à 500 000 tonnes métriques par année au L.E.S. de la RIADM;
- Mettre sur pied un comité de vigilance pour le L.E.S. de la RIADM;
- Créer un groupe de travail chargé d'étudier des alternatives à l'enfouissement au L.E.S. de Lachute (si nécessaire).

8.2.7. Boues

Les boues de fosses septiques et les boues des installations de traitement des eaux usées (épuration et filtration) représentent un important volume de matières résiduelles à gérer. Bien que la Politique ne contienne aucun objectif de mise en valeur concernant ce type de résidus, elle exige tout de même la mise en place d'un plan directeur de gestion des boues.

La valorisation des boues, en plus de réduire de façon significative les quantités de matières résiduelles enfouies et, par le fait même, une source importante de pollution, engendre également d'autres effets positifs, comme la production d'un produit à valeur ajoutée et la création d'emplois. C'est pourquoi la MRC entend mettre davantage l'emphase sur cette mise en valeur, dans la mesure où elle est bénéfique des points de vue économique et environnemental. L'annexe L présente un inventaire des principaux modes de valorisations des boues existants.

¹⁰ Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes, Rapport final, Volume I.

Boues de fosses septiques

Tel que mentionné précédemment, la collecte des boues de fosses septiques est actuellement effectuée par l'entreprise privée et ses coûts sont entièrement payés par les propriétaires de telles fosses. Ce mode de gestion ne permet pas aux municipalités d'assurer la conformité de l'ensemble des opérations aux normes environnementales, de la collecte à la destination finale des boues.

Afin d'assurer un meilleur contrôle et de faciliter le respect des fréquences de vidange des fosses septiques, tel qu'exigé par le *Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités devront choisir un programme de vidange parmi les cinq scénarios suivants.

Par ailleurs, ces scénarios ont un degré d'intervention variable. Notons que le choix de l'un d'entre eux demeure à la discrétion de chacune des municipalités. Il est important de mentionner qu'un inventaire préalable des fosses septiques du territoire de la MRC sera nécessaire à la mise en place de tout scénario. La mise en œuvre de ce programme est prévu pour le 1^{er} janvier 2006, ce qui devrait laisser amplement de temps pour en définir les modalités d'application.

Scénario 1 : Système de suivi

Cette option permet le maintien du mode de gestion actuel. Néanmoins, un suivi des vidanges des fosses septiques est instauré. La fréquence des vidanges demeure en tout temps la même que celle que prévoit le *Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées*, à moins que le type d'installation ne requière une fréquence accrue. Ce système, géré par chacune des municipalités, consiste en l'envoi d'un rappel périodique accompagnant le compte de taxes municipales aux résidences ou commerces dont le délai de vidange est échu. Les propriétaires d'immeubles résidentiels ou commerciaux auront l'obligation, par règlement, de fournir à la municipalité une preuve de vidange. Un tel suivi est peu coûteux et assure l'application de la réglementation existante (Q-2, r.8).

Scénario 2 : Liste d'entrepreneurs agréés

Cette option permet également le maintien du mode de gestion actuel en instaurant un système de suivi des vidanges de fosses septiques. En plus, une liste d'entrepreneurs est établie à la suite d'un appel d'offres et des ententes sont conclues pour la disposition des boues récupérées. En effet, les ententes doivent permettre de s'assurer de leur disposition respectueuse pour l'environnement. De façon préférentielle, les boues doivent être valorisées plutôt qu'éliminées, dans la mesure où cela est bénéfique du point de vue environnemental. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de fournir périodiquement la liste des immeubles visités à la municipalité concernée. De leur côté, les propriétaires de résidences ou de commerces doivent choisir un entrepreneur de la liste établie uniquement. Afin de leur simplifier la tâche, un rappel est fait chaque année, avec l'envoi du compte de taxes municipales, aux immeubles dont le délai de vidange est échu. Comme pour le scénario précédent, un tel suivi est peu coûteux, assure l'application de la réglementation existante (Q-2, r.8) et permet de s'assurer de la disposition respectueuse des boues.

Scénario 3 : Système de suivi, avec pénalités

Cette option est identique aux deux précédentes, sauf qu'elle comprend un volet coercitif. En effet, les contrevenants pourront être soumis à une amende correspondant aux frais administratifs engagés pour l'obtention des documents requis par la réglementation. À titre indicatif, ces frais pourraient être de l'ordre de 50 \$ à 200 \$ par infraction. Cette option permet de renforcer l'action entreprise, tout en permettant à la municipalité de minimiser ses frais de gestion.

Scénario 4 : Programme municipal de vidange

Ce scénario prévoit la création d'un programme municipal de vidange des fosses septiques résidentielles et commerciales, un peu à la manière des collectes de déchets domestiques. Une entente ou un contrat est conclu avec un ou plusieurs entrepreneurs dans le domaine, choisis par appel d'offres. Ce ou ces entrepreneurs desservent tous les propriétaires de fosses septiques du territoire de la municipalité. Encore ici, les ententes permettront de s'assurer de la disposition respectueuse des boues. La fréquence des vidanges demeure en tout temps la même que celle que prévoit le *Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées*, à moins que le type d'installation ne requière une fréquence accrue. Les coûts de ce programme de gestion sont prélevés directement sur le compte de taxe. Le ou les entrepreneurs choisis sont responsables de fournir périodiquement la liste des immeubles visités à la municipalité. En plus d'assurer l'application de la réglementation existante (Q-2, r.8), un tel programme a l'avantage supplémentaire de permettre de s'assurer de la disposition respectueuse des boues, tout en favorisant la valorisation comme mode de disposition.

Scénario 5 : Prise en charge par la MRC ou par un regroupement de municipalités

Il s'agit essentiellement d'une délégation de compétence faite de la part d'une ou de plusieurs municipalités à la MRC ou à un regroupement de municipalités afin que cette instance applique un des programmes mentionnés ci-dessus. Les municipalités conservent tout de même leur droit décisionnel parmi les cinq options présentées précédemment.

La MRC recommande à ses municipalités de mettre davantage l'emphase sur la valorisation des boues de fosses septiques, dans la mesure où cela est bénéfique du point de vue environnemental. Rappelons que la valorisation engendre de nombreux effets positifs, comme la diminution des quantités de matières enfouies, la production d'un produit à valeur ajoutée et la création d'emplois. Notons également que la prise en charge des vidanges de fosses septiques par la MRC ou par les municipalités permet de favoriser davantage la mise en valeur de ces boues. En effet, en procédant par appel d'offre pour déterminer l'entrepreneur de collecte, il est possible de privilégier leur acheminement dans un lieu de traitement autorisé, ce qui n'est pas possible avec le maintien du mode de gestion actuel. Toutefois, ce choix demeure de la compétence de chaque municipalité.

Résumé des actions

- Procéder à l'inventaire des fosses septiques;
- Choisir un scénario de gestion;
- Instaurer un système de suivi des vidanges des fosses septiques;

- Préparer un appel d'offres et établir un contrat pour le ou les entrepreneurs de vidange de fosses septiques, s'il y a lieu;
- Instaurer un système de facturation des services rendus, s'il y a lieu.

Boues municipales

Les usines d'épuration des eaux municipales du territoire étant de construction récente, aucune vidange n'a encore été effectuée et aucune n'est anticipée avant 2011. En conséquence, aucune action n'est donc prévue pour le moment. Par contre, lors de la révision du plan de gestion des matières résiduelles de 2008, il faudra envisager l'analyse de ces boues et l'instauration d'un programme de suivi afin d'en disposer de façon respectueuse pour l'environnement.

8.2.8. Information et sensibilisation

Avec la réglementation, les activités d'information et de sensibilisation sont une des principales mesures de réduction à la source dans la MRC d'Argenteuil. Elles représentent également le principal outil de promotion du principe des 3RV-E et, de ce fait, elles sont la pierre angulaire du plan de gestion. La participation élevée des citoyens, l'efficacité et la réussite de ce plan y sont directement liées. Des programmes d'information et de sensibilisation sont donc prévus pour chaque année et pour chacune des filières.

Les programmes d'information et de sensibilisation auront notamment trait à la promotion du principe des 3RV-E, du compostage domestique et de l'herbicyclage, à l'identification des matières visées par chacune des collectes, des lieux, dates et heures de celles-ci, à la promotion des partenaires du milieu ainsi qu'aux modifications qui seront apportées, au fil du temps, aux mesures mises en place. Ils seront renforcés lors de l'implantation de nouvelles collectes et de nouveaux équipements ou infrastructures, mais présents tout au long de la durée d'une activité afin de la consolider (campagne de relance).

À titre d'exemple, en collaboration avec la RIADM et les commissions scolaires du territoire, une trousse pédagogique destinée aux élèves de niveau primaire sera élaborée pour les sensibiliser au principe des 3RV-E. L'annexe M présente d'autres outils d'information et de sensibilisation. On y traite notamment des objectifs visés par les différentes activités et des coûts approximatifs qui y sont rattachés.

Résumé des actions proposées

- Mettre en place un programme continu d'information et de sensibilisation sur le principe des 3RV-E;
- Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage;
- Mettre en place un programme continu d'information et de formation des citoyens sur les bonnes pratiques du compostage;

- Mettre en place un programme continu d'information et de sensibilisation faisant la promotion des entreprises et des organismes qui récupèrent les peintures et huiles usées, les meubles et électroménagers ainsi que les vêtements et le textile;
- Mettre en place un programme continu d'information et de sensibilisation sur les différents services des collectes municipales, notamment en ce qui concerne les matières recyclables acceptées aux différents centres de tri;
- Élaboration d'une trousse pédagogique destinée aux élèves de niveau primaire.

8.2.9. Administration et gestion

Parmi les premières tâches à accomplir, on compte la diffusion des informations contenues dans le PGMR, l'instauration d'un système de collecte de données efficace et l'identification des ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre et à l'application du plan de gestion. Les municipalités devront également adapter leur réglementation aux grandes lignes du PGMR. Cela se traduira principalement par des limitations de quantités et par l'interdiction de mettre certaines matières en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques. De plus, afin de donner l'exemple et d'assurer plus de crédibilité aux différentes campagnes d'éducation et de sensibilisation, les organismes municipaux de la MRC se doteront de nouvelles politiques d'achat municipales qui respectent davantage le principe des 3RV-E. En favorisant l'achat et l'utilisation de produits durables, réutilisables ou contenant une proportion de matières recyclées dans ses activités, le milieu municipal indiquera clairement à la population l'orientation qu'il entend prendre dans la gestion des matières résiduelles.

Il est également prévu d'évaluer la possibilité de faire des achats d'équipement et des appels d'offres de service regroupés (plusieurs municipalités ensemble), de déléguer certaines compétences en la matière à la MRC et d'uniformiser, dans l'ensemble des municipalités du territoire, les modalités (forme et contenu) des appels d'offres de service ainsi que des contrats et des ententes de collecte, de transport, de traitement et de disposition des matières résiduelles.

En ce qui concerne le suivi du PGMR, une vérification du déroulement des activités en cours sera effectuée annuellement afin de s'assurer de leur bon déroulement. Un premier bilan est prévu à la fin de l'année 2004. Ce sera l'occasion de considérer la réaction des citoyens face aux nouveaux services, d'y apporter des modifications si nécessaire et d'adapter les futures mesures aux besoins de la population. Ces bilans seront réalisés tous les deux ans.

Une évaluation des systèmes de tarification sera aussi entreprise en 2005, afin de déterminer lesquels sont les mieux adaptés aux nouveaux besoins des municipalités. Cette évaluation devrait inclure une analyse des modes de tarification applicables aux entreprises et aux commerces, particulièrement ceux de la zone mixte puisqu'ils génèrent près de 40 % des matières résiduelles gérées par les collectes municipales (voir section 5.1.1). L'annexe N présente un aperçu des différents modes de tarification existants.

Enfin, la MRC d'Argenteuil entend sensibiliser les MRC possédant un L.E.S. sur leur territoire à la pertinence d'un prix plancher pour l'enfouissement. Elle entend aussi faire des représentations auprès du gouvernement pour qu'il impose ce prix plancher. Cette initiative à un double objectif : tout d'abord réduire l'enfouissement au L.E.S. de la RIADM tout en maintenant des revenus suffisants pour une gestion adéquate et sécuritaire du site, puis rendre concurrentielles en termes de coûts les mesures alternatives à l'élimination.

Résumé des actions proposées

- Diffusion des informations contenues dans le PGMR;
- Instauration d'un système de collecte de données;
- Identification des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PGMR;
- Adaptation de la réglementation municipale aux grandes lignes du PGMR;
- Instauration de politiques d'achat municipales qui respectent le principe des 3RV-E.;
- Suivi annuel du PGMR;
- Bilan du PGMR aux deux ans;
- Évaluation du système de tarification actuel.

8.2.10. Fréquence des collectes

L'instauration de toutes les nouvelles mesures de mise en valeur des matières résiduelles engendrera des modifications dans les collectes porte-à-porte, notamment en ce qui concerne leur nombre. Afin de donner une vision d'ensemble des changements à venir, le tableau 8.A dresse une brève synthèse du nombre de collectes prévues au PGMR d'ici 2008. L'année 2001 constitue l'année de référence.

Tableau 8.A : Synthèse du nombre de collectes porte-à-porte

Filière	2001	2003 ²	2004	2005	2006	2007	2008
Recyclables	12 ¹	12	12	12	12	12	26
Compostables	0	4	4	15	30	30	30
Déchets	52	52	52	52	52	26	26
TOTAL	64	68	68	79	94	68	82

¹ Presque toutes les municipalités ayant déjà instauré la collecte sélective porte-à-porte en 2001 étaient desservies à raison d'une fois par mois.

² Les activités prévues en 2003 sont facultatives.

Afin de permettre l'implantation de toutes les nouvelles collectes prévues au PGMR, une municipalité pourra modifier ces fréquences dans le but d'en diminuer les coûts. Les collectes en alternance ou variant selon les saisons permettent une économie sur les coûts de transport et ont un effet incitatif sur les citoyens pour détourner le maximum de matières de l'élimination. Cependant, cette modification des fréquences de collecte, s'il y a lieu, doit permettre l'atteinte des objectifs de la Politique.

8.3. PRINCIPE D'ÉQUIVALENCE

Présentement, ce sont les municipalités qui, pour la majorité, sont en charge de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Les municipalités de Brownsburg-Chatham, de Lachute et de Saint-André-d'Argenteuil ont donné cette responsabilité à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. De son côté, la MRC d'Argenteuil est responsable de la rédaction, de l'adoption et de la révision régulière du présent plan de gestion. Dans le contexte du présent PGMR, il est prévu de maintenir la situation comme telle¹¹. À l'entrée en vigueur du plan, cela signifie que ce sont les municipalités et la RIADM qui seront responsables des contrats de services, de la mise à niveau des cahiers de charges et de l'intégration et la mise en œuvre des différentes activités contenues dans le PGMR.

Il faut cependant se rappeler que le plan de gestion est élaboré pour l'ensemble de la MRC et qu'ainsi, les mesures envisagées pour atteindre les objectifs de la Politique ne tiennent pas compte des particularités de chacune des municipalités. Afin de permettre la prise en compte des réalités géographiques et économiques de certaines d'entre elles, la MRC d'Argenteuil a décidé d'introduire un principe d'équivalence dans son plan de gestion. Ce principe consiste à admettre la mise en place d'activités alternatives à celles qui sont prévues dans le PGMR, en autant qu'elles permettent d'atteindre les objectifs de la Politique. Il appartient alors à la municipalité de faire la démonstration de l'efficacité des mesures alternatives mises de l'avant et de l'atteinte des objectifs dans les délais prévus, sans quoi elle devra y apporter des correctifs pour se conformer aux mesures édictées par la MRC dans son PGMR.

8.4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La MRC d'Argenteuil est soucieuse de donner à ses citoyens la meilleure qualité de vie possible. Et en ce sens, elle a toujours tenté de maintenir un certain équilibre entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques qui influencent le développement de son territoire. Ainsi, la MRC d'Argenteuil et les municipalités qui la composent sont conscientes des efforts à déployer pour atteindre les objectifs de la Politique et de leurs responsabilités respectives en matière de gestion des matières résiduelles. Elles croient cependant que la mise en place cohérente des moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs n'est possible que si chaque intervenant y contribue en assumant son rôle et sa part de responsabilités.

La MRC d'Argenteuil et les municipalités qui la composent s'engagent, dans leur plan de gestion des matières résiduelles, à entreprendre une série d'actions visant la réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer par leur valorisation. La mise en œuvre de ces

¹¹ Il n'est toutefois pas exclu que la MRC contribue et soutienne les municipalités dans certains aspects de la mise en œuvre du PGMR.

actions exige cependant un effort financier important de la part des municipalités, des coûts que les contribuables municipaux ne peuvent assurer seuls. Selon la MRC, un des éléments essentiels à la réussite du présent plan de gestion concerne la responsabilisation et la contribution financière de tous les intervenants, y compris celle l'industrie¹². Et cet apport réel de tous n'est possible que par la concrétisation des actions prévues dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998 – 2008* et dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008*. La réalisation de chacune d'entre elles représente autant de conditions de mise en œuvre du présent plan de gestion dans son intégralité. Les voici :

Information et sensibilisation

L'action 5 du Plan d'action prévoit la mise sur pied d'un programme de soutien financier pour informer la population, la sensibiliser aux exigences de la mise en valeur des matières résiduelles et lui offrir une éducation en ce sens. La MRC d'Argenteuil croit qu'un programme de sensibilisation sur la réduction à la source à l'échelle nationale est indispensable pour changer les habitudes de consommation et le mode de vie des citoyens, mais également les pratiques manufacturières (méthodes de production, stratégies de mise en marché). Ce programme, qui constitue une démarche préventive visant à réduire la consommation et la surproduction, doit être financé et réalisé par les instances gouvernementales puisqu'il s'applique à l'échelle du Québec, indépendamment des particularités régionales.

Entreprises d'économie sociale

L'action 7 du Plan d'action prévoit le soutien financier du gouvernement pour le démarrage, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale actives dans le domaine de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles. La MRC d'Argenteuil est d'avis que de telles entreprises sont des partenaires incontournables pour favoriser le principe du réemploi. Une aide financière et un soutien technique de la part du gouvernement pour ce type d'entreprise est donc nécessaire à l'atteinte des objectifs des filières du textile et des encombrants notamment.

Les matières recyclables

L'action 8 du Plan d'action (loi 102) prévoit le renforcement de la collecte sélective municipale par une participation financière de l'industrie des contenants, des emballages et des imprimés. Selon la MRC d'Argenteuil, la loi 102, adoptée en décembre 2002, représente un effort minimum de la part du gouvernement et, souhaitons-le, les prémices de mesures plus musclées envers les méthodes de production de l'industrie et les stratégies de mise en marché qui ont cours actuellement. Cette loi se doit d'être appliquée avec diligence et rigueur afin d'obliger l'industrie à assumer les effets de ses pratiques sur l'environnement et sur les coûts de gestion des matières résiduelles. Présentement, les municipalités de la MRC d'Argenteuil couvrent entièrement les coûts liés aux activités de récupération des matières recyclables à même leurs ressources financières, et donc celles des citoyens. Une diminution substantielle de la facture de la collecte sélective constituerait

¹² Cette préoccupation a d'ailleurs été exprimée régulièrement lors des consultations publiques sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles.

un pas dans la bonne direction et permettrait certainement à ces dernières de s'engager avec plus de réalisme dans la mise en place de mesures de récupération et de valorisation des autres matières visées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008*.

De plus, la MRC d'Argenteuil tient à rappeler au gouvernement et à ses mandataires leur mandat concernant le développement des marchés et des technologies pour les différentes matières récupérées. Les marchés et les débouchés pour ces matières sont présentement instables et incertains, ce qui nuit à l'atteinte des objectifs de la Politique et aux efforts mis de l'avant par les municipalités. Enfin, la MRC d'Argenteuil demande au gouvernement et à ses mandataires d'amorcer une réflexion collective à l'échelle nationale (consommateurs et producteurs) sur les effets de l'utilisation de produits de consommation à usage unique.

Les matières putrescibles

L'action 10 du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998 – 2008* prévoit la mise en place d'un programme de financement des projets de collecte et de compostage des matières putrescibles. Malheureusement, cet engagement n'apparaît plus dans la Politique. La MRC d'Argenteuil estime qu'un tel programme de financement est une condition essentielle au développement d'équipements de compostage, de même que pour encourager les secteurs public et privé à faire des investissements dans ce domaine.

Les résidus domestiques dangereux

L'action 11 du Plan d'action prévoit un règlement obligeant les entreprises qui fabriquent et mettent en marché des produits ayant un caractère de dangerosité à les récupérer et à les traiter, que ce soit sur une base individuelle ou par l'adhésion à un organisme agréé (Éco-Peinture et SOGHU, par exemple). Sa réalisation est essentielle à l'atteinte des objectifs fixés pour les résidus domestiques dangereux. Lorsque la société de gestion des huiles usées (SOGHU) sera mise en place, elle prendra entièrement en charge la récupération et la valorisation des huiles et des filtres, ce qui permettra aux municipalités de la MRC de ne plus se préoccuper de l'objectif de récupération de 75 % de ces matières. Il devrait en être de même du côté d'Éco-peinture. Actuellement, ce sont les municipalités qui paient les coûts de collecte et de transport des vieilles peintures dans une proportion des deux tiers (l'autre tiers étant couvert par les détaillants). La MRC d'Argenteuil croit que les municipalités n'ont pas à déboursier l'argent des contribuables pour atteindre les objectifs de récupération qui appartiennent à cette industrie, d'autant plus que le gouvernement a autorisé le prélèvement d'une somme d'argent sur chaque contenant de peinture vendu afin de financer les activités de récupération. De plus, selon ces deux organismes agréés, s'ils atteignent les objectifs de récupération contenus dans leur réglementation respective (75 %), les organismes municipaux atteindraient, à peu de chose près, l'objectif général de récupération de 60 % de la Politique pour l'ensemble des RDD.

En somme, qu'il s'agisse de réglementation, de soutien financier ou de responsabilisation accrue, ces actions représentent une série d'engagements de la part du gouvernement visant à créer les conditions favorables à la mise en valeur des résidus municipaux de toutes catégories. Ces engagements doivent se concrétiser pour que le plan de gestion des matières résiduelles ait une portée réelle et donne les résultats escomptés. La MRC d'Argenteuil et les municipalités qui la composent sont enthousiastes à l'idée d'instaurer sur

leur territoire de nouvelles pratiques de gestion de matières résiduelles s'inscrivant dans le principe du développement durable et s'engagent, par le présent plan de gestion, à déployer tous les efforts nécessaires à l'atteinte des objectifs. Cependant, elles demeurent fermement convaincues que le gouvernement se doit d'assumer les responsabilités mentionnées ci-dessus. Ce n'est que dans le respect de ces conditions que la MRC entend pouvoir tenir son engagement et appliquer l'ensemble de son plan de gestion des matières résiduelles.

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'atteinte des objectifs de récupération de la Politique passe assurément par l'instauration de nouvelles modalités de gestion et par l'ajout de nouveaux services. De ce fait, les coûts de gestion des matières résiduelles seront inévitablement accrus et auront des répercussions importantes sur les budgets des municipalités de la MRC. Le tableau 9.A montre la répartition dans le temps des mesures à entreprendre en fonction du PGMR et des coûts qui y sont associés. Ces montants, non indexés et non amortis, tiennent compte des frais en immobilisations, en services et en ressources humaines ainsi que de la variation des quantités de matières résiduelles générées. Certaines sommes sont ponctuelles, d'autres, récurrentes. De plus, il s'agit de montants globaux et non de coûts additionnels à ceux qui sont actuellement en vigueur.

Tableau 9.A : Prévisions budgétaires

Étapes de réalisation	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Administration et gestion						
Réglementation		3 200 \$	3 200 \$			3 200 \$
Entente - Contrats de collecte	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$			
Entente - Enfouissement	800 \$	800 \$	800 \$			
Entente - Centre de tri			800 \$		800 \$	800 \$
Entente - Centre de compostage	800 \$	800 \$		800 \$	800 \$	
Entente - Entreprise de disposition de RDD	800 \$	800 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$
Entente - Réseau de distribution des encombrants			3 200 \$			
Entente - Réseau de distribution des textiles				3 200 \$		
Instauration - Système de collecte de données		12 800 \$				
Suivi du PGMR	2 400 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$
Bilan du PGMR		12 800 \$		12 800 \$		12 800 \$
Adaptation des mesures mises en place		3 200 \$		3 200 \$		3 200 \$
Révision du PGMR						25 600 \$
Sous-total A	6 400 \$	40 800 \$	14 800 \$	25 200 \$	6 800 \$	50 800 \$
Études techniques et projets pilotes						
Étude – Éco-centre			19 200 \$			
Étude - Système de tarification			25 600 \$			
Sous-total B	0 \$	0 \$	44 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesures de mise en valeur						
Révision des politiques d'achat municipales		800 \$				
Collecte sélective des matières recyclables	129 917 \$	129 917 \$	397 940 \$	417 820 \$	443 780 \$	463 420 \$
Prog. de compostage domestique et d'herbicyclage		18 200 \$	9 100 \$	9 100 \$	9 100 \$	9 100 \$
Collecte de feuilles	118 125 \$	118 125 \$	118 125 \$			
Collecte de feuilles et de résidus verts				270 300 \$		
Collecte de matières putrescibles	90 332 \$	90 332 \$	90 332 \$	376 593 \$	855 400 \$	876 400 \$
Récupération des RDD	53 215 \$	66 356 \$	66 356 \$	66 356 \$	66 356 \$	66 356 \$
Collecte d'encombrants			49 767 \$	49 767 \$	49 767 \$	49 767 \$
Exploitation – Éco-centre				75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
Collecte des déchets domestiques	1 054 649 \$	1 054 649 \$	1 054 649 \$	1 054 649 \$	681 521 \$	681 521 \$
Sous-total C	1 446 238 \$	1 478 379 \$	1 786 269 \$	2 319 585 \$	2 180 924 \$	2 221 564 \$
Programmes d'information et de sensibilisation						
Diffusion d'information sur le PGMR	10 249 \$	10 249 \$		9 124 \$		9 124 \$
Information et sensibilisation (activités et 3 RV-E)	8 886 \$	38 507 \$	74 559 \$	73 106 \$	76 662 \$	61 732 \$
Sous-total D	19 135 \$	48 756 \$	74 559 \$	82 230 \$	76 662 \$	70 856 \$
SOUS-TOTAL (A + B + C + D)	1 471 773 \$	1 567 935 \$	1 920 428 \$	2 427 015 \$	2 264 386 \$	2 343 220 \$
Infrastructures et équipements						
Implantation - Réseau d'éco-centres				250 000 \$		
Achats bacs bleus 360 L - Recyclables			341 810 \$			
Achats bacs bruns 240 L - Putrescibles				660 000 \$		
Sous-total E	0 \$	0 \$	341 810 \$	910 000 \$	0 \$	0 \$
TOTAL(A + B + C + D + E)	1 471 773 \$	1 567 935 \$	2 262 238 \$	3 337 015 \$	2 264 386 \$	2 343 220 \$

Pour l'implantation du réseau d'éco-centre, les coûts indiqués sont unitaires.

■ Coûts 2001 reportés en 2003, 2004 et 2005.

10. ÉCHÉANCIER

Pour mettre en place graduellement toutes les activités jugées nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Politique, ces dernières ont dû être échelonnées dans le temps jusqu'en 2008. Afin de donner aux municipalités qui n'offrent à l'heure actuelle que la collecte des déchets domestiques le temps nécessaire de se mettre à niveau avec les autres, la planification s'est faite en partant du principe que toutes étaient dans ce cas. Trois critères ont guidé l'établissement de l'échéancier de mise en œuvre, soit :

- D'échelonner les différents investissements dans le temps;
- De minimiser l'implantation simultanée des nouveaux services;
- D'établir un calendrier en fonction de l'atteinte des objectifs de la Politique en 2008.

Tout d'abord, les mesures des filières dont les quantités et la fréquence de production sont plus élevées et requérant des investissements importants ont été considérées (mesures concernant les matières recyclables et putrescibles). La collecte des matières recyclables commence avant celle des matières putrescibles, principalement parce que les citoyens sont plus familiers avec la récupération de ces matières. De plus, l'implantation graduelle de la collecte des matières putrescibles – les feuilles, dans un premier temps (2004 à 2005), l'ajout des résidus verts, dans un deuxième temps (2006) et le reste des matières putrescibles, dans un troisième temps (2007-2008) – permet une hausse progressive des coûts de gestion de cette filière et donne aux municipalités le temps de démontrer l'efficacité des mesures alternatives qu'elles pourraient avoir choisi de mettre en place. Par la suite, les mesures des autres filières ont été intégrées au calendrier de mise en œuvre suffisamment tôt pour respecter l'atteinte des objectifs de 2008 tout en minimisant les coûts importants d'implantation simultanée des nouveaux services.

Enfin, toutes les autres étapes de réalisation ont été établies dans le temps en fonction de l'instauration de ces mesures de mise en valeur et d'élimination par filière : les études techniques, les renouvellements d'ententes et de contrats, l'achat d'équipements et l'implantation d'infrastructures. Les programmes d'information et de sensibilisation sont continuels, alors que les bilans et la révision du PGMR sont établis en fonction de la loi.

Tableau 10.A : Échéancier de mise en œuvre

Étapes de réalisation	2003				2004				2005				2006				2007				2008			
	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.		
Administration et gestion																								
Réglementation																								
Entente - Contrats de collecte																								
Entente - Enfouissement																								
Entente - Centre de tri																								
Entente - Centre de compostage																								
Entente - Entreprse de disposition de RDD																								
Entente - Distribution des encombrants																								
Entente - Réseau de distribution des textiles																								
Entente - Réseau de collecte de données																								
Installation - Système de collecte de données																								
Suivi du PGMR																								
Bilan du PGMR																								
Adaptation des mesures mises en place																								
Revision du PGMR																								
Études techniques																								
Étude – Éco-centre																								
Étude - Système de tarification																								
Mesures de mise en valeur et d'élimination																								
Révision des politiques d'achat municipales																								
Collecte sélective des matières recyclables																								
Prog. de compostage domestique et d'herbicyclage																								
Collecte de feuilles																								
Collecte de feuilles et de résidus verts																								
Collecte des matières putrescibles																								
Collecte de résidus domestiques dangereux																								
Récupération d'encombrants																								
Récupération des textiles																								
Collecte de déchets domestiques																								
Infrastructures et équipements																								
Achat - Bacs bleus 360 L - Recyclables																								
Achat - Bacs bruns 240 L - Putrescibles																								
Implantation - Réseau d'éco-centres																								
Programmes d'information et de sensibilisation																								
Diffusion d'information sur le PGMR (activités)																								
Prog. d'information et de sensibilisation au 3RV-E																								

Mesures facultatives en 2003

Les collectes satellites de RDD sont tributaires des rendements des programmes d'Eco-peintures et de la SOGHU.

11. PROGRAMME DE SUIVI

Afin d'évaluer la situation et de vérifier l'application du plan de gestion de façon périodique, il est prévu de mettre sur pied un système de surveillance et de suivi. Un tel système nécessite une connaissance exacte des quantités de résidus générés sur le territoire, dont certaines sont difficiles à obtenir. Afin de pallier cette absence de données de qualité, il est proposé de produire un tableau de bord ayant comme principal objet d'identifier des méthodes d'évaluation plus efficace pour certaines catégories de matières. Par exemple, inclure dans chaque entente ou contrat avec des entreprises de collecte, des récupérateurs ou des recycleurs, une clause selon laquelle ils devront fournir les données sur les quantités qu'ils ont récupérées ou traitées en provenance du secteur municipal. La création d'un tel tableau de bord va permettre de colliger des données fiables de façon continue.

Un programme de suivi nécessite aussi l'élaboration d'outils de gestion qui permettent d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et, le cas échéant, d'y apporter les modifications nécessaires. À ce titre, les calculs de performance sont à privilégier. Le taux de récupération, le rendement des différentes collectes, le taux annuel de diversion et le taux de participation aux différentes collectes représentent tous des indices de performance utiles pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés. La section 4.3 du présent plan de gestion montre la pertinence de ces calculs et expose, en partie, la façon de faire un suivi. L'annexe G décrit également en détail ces méthodes de calcul de performance. En plus de donner de l'information sur les performances annuelles, la comparaison de ces indices d'année en année permet aussi de vérifier l'évolution dans le temps des différentes performances par filière.

Des mesures de suivi plus spécifiques à certaines filières sont également prévues. En ce qui concerne l'élimination, on compte deux mesures. Dans un premier temps, la MRC d'Argenteuil entend demander aux municipalités clientes du L.E.S. de la RIADM de lui transmettre des renseignements sur leurs efforts de mise en valeur (par le suivi de leur PGMR) afin qu'elle puisse formuler des recommandations aux propriétaires exploitants de L.E.S. de Lachute et, le cas échéant, aux municipalités concernées. Le but de cette démarche est de s'assurer que toutes les municipalités desservies par le L.E.S. de Lachute participent à l'effort de réduction et à une meilleure gestion des matières résiduelles. Dans un deuxième temps, en conformité avec le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et le futur décret concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. de Lachute, il est prévu de mettre sur pied un comité de vigilance.

Dans le cas des boues de fosses septiques, la MRC prévoit demander au gouvernement de revoir sa législation, notamment en ce qui a trait à la fréquence de vidange (afin de tenir compte des avancées technologiques comme l'autodigestion des boues à l'aide de bactéries) et à l'obtention d'un permis ou d'une licence de pratique pour les entrepreneurs de vidange (afin de mieux contrôler les modalités de disposition).

Pour être efficace, le suivi du PGMR doit être réalisé périodiquement. Les résultats, comptabilisés régulièrement, vont notamment servir à préparer les bilans du PGMR qui doivent être produits aux deux ans. Toutes les activités de suivi s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du plan de gestion des matières résiduelles.

CONCLUSION

Afin d'atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement du Québec, toutes les MRC du Québec doivent élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) d'ici au 1^{er} janvier 2004. Il s'est généré 33 474 tonnes métriques de matières résiduelles en 2001 dans la MRC d'Argenteuil. Le secteur municipal en a produit 16 585 tonnes métriques alors que le secteur des industries, commerces et institutions en a généré 8 252 tonnes métriques. Le secteur de la construction et de la démolition, de son côté, est responsable de la production de 8 637 tonnes métriques de résidus. En ce qui concerne la mise en valeur, dans le secteur municipal, le taux de récupération global atteint 21 %.

Ce sont les municipalités qui, pour la majorité, sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle sur leur territoire. Les municipalités de Brownsburg-Chatham, de Lachute et de Saint-André-d'Argenteuil ont donné cette responsabilité à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. Environ 40 % du secteur des industries, des commerces et des institutions sont desservis par des collectes municipales de déchets et de matières recyclables, alors que l'autre partie est desservie par les entreprises privées. Pour ce qui est des infrastructures, la MRC d'Argenteuil compte deux lieux d'élimination, un site de traitement des boues, deux plates-forme de compostage, un centre de tri et un dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Une demande d'agrandissement a été déposée au ministère de l'Environnement concernant le L.E.S. de la RIADM à Lachute.

L'objectif du présent PGMR rejoint celui que vise la Politique, soit la mise en valeur, d'ici 2008, de 60 % des matières résiduelles du secteur municipal pouvant être valorisées. Pour ce faire, la MRC et les municipalités qui la composent envisagent de mettre en place des mesures qui respectent les réalités socio-économiques du territoire de planification et le principe des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Parmi les plus importantes, mentionnons :

- La diffusion de renseignements concernant le PGMR;
- La mise à niveau de la réglementation municipale;
- L'implantation d'un programme continu de sensibilisation et d'information sur les 3RV-E;
- La mise en place d'un programme de compostage domestique et d'herbicyclage;
- L'implantation de la collecte sélective de porte-à-porte des matières recyclables;
- L'implantation de la collecte des matières putrescibles;
- L'implantation d'un réseau d'éco-centres.

La mise en œuvre des différentes mesures est échelonnée sur une période allant de 2004 à 2008. L'implantation de certaines de ces mesures est également tributaire des études de faisabilité afin de vérifier les conditions d'implantation. L'application intégrale du PGMR, tel que présenté ici, est également conditionnelle à la concrétisation des engagements du gouvernement du Québec présentés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières*

résiduelles 1998-2008. L'entrée en vigueur du PGMR de la MRC d'Argenteuil est prévue pour le 1^{er} janvier 2004.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Anseau, Colette, Caroline Cloutier, Liette Vasseur, 1996, *Perspectives écosystémiques pour la gestion d'un résidu durable, Les boues d'épuration au Québec*, Les Presses de l'Université de Sherbrooke, 280 pages.

AOMGMR, 2001, *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, 141 pages.

BAPE, 1997, *Déchets d'hier, ressources de demain : rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, 497 pages.

Blais, Jean-François, Jean-Louis Sasseville, 1996, *État de l'art du traitement et de la disposition ou valorisation des boues d'usines d'épuration municipales*, INRS-Eau, Rapport de recherche n° 429, Université du Québec, 151 pages.

Boileau et Associés inc., 1989, *Étude des coûts d'immobilisation et d'exploitation concernant les techniques de traitement des boues et des modes d'élimination finale*, Centre québécois de la valorisation de la biomasse, Québec.

Chamard et Associés inc., 2002, *Plan de gestion de la MRC Memphrémagog : rapport préliminaire*, 310 pages.

Chamard, CRIQ, Roche, 2000, *Caractérisation des matières résiduelles au Québec – Rapport final PR-99101-01*, 213 pages.

Clanton, C.J., *Alternative waste management systems*, Department of Agricultural Engineering, University of Minnesota, www.bae.umn.edu.

Couillard, Denis, Pierre Chouinard, Marie Roy, 1995, *Évaluation environnementale et sylvicole de différentes pratiques de valorisation des boues de station d'épuration des eaux usées urbaines en érablières et en plantation de sapins de Noël*, Rapport de recherche INRS-Eau, n° 466, Sainte-Foy.

CQVB, Fiche technique U-93-01, *Procédé ENERSLUDGE ; Transformation des boues d'épuration en hydrocarbures liquides à valeur commerciale*.

CQVB, Fiche technique U-93-03, *Une nouvelle technologie pour le traitement des effluents contaminés : le biofiltre Médiaflex_{mc}*.

CQVB, Fiche technique U-94-06, *Compostage des boues de fosses septiques sous aération forcée*.

CQVB, Fiche technique U-94-07, *Biofiltre à base de tourbe pour le traitement des eaux usées domestiques : le système Écoflo*.

CQVB, Fiche technique U-95-09, *Séchage et granulation des boues : une nouvelle application pour les réacteurs de type lit-à-jet*.

CQVB, Fiche technique U-96-12, *Boues d'épuration municipales ; Récupération des métaux lourds par biolixiviation*.

Desjardins, Marc-André, Jean-François Bergeron, 2002, *Traitement des boues de fosses septiques par gel-dégel*, Vecteur environnement, volume 35, numéro 3, p. 67-70.

Environnement Canada, 1992, *Compte rendu de la 14^e Conférence nationale sur la gestion des déchets*, 507 pages.

Gouvernement du Québec, 1999, *Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. chapitre Q-2*, Bibliothèque nationale du Québec, 146 pages.

Gouvernement du Québec, 1998, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Bibliothèque nationale du Québec, 56 pages.

Gouvernement du Québec, 2000, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Bibliothèque nationale du Québec, 6 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1991, *Valorisation agricole des boues de station d'épuration des eaux usées municipales, Guide de bonnes pratiques*, 91 pages.

Laflamme, Claude B., Raynald Labrecque, 1999, *Oxydation humide assistée par plasma pour le traitement des boues, Description sommaire du projet*, 1 page.

Ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1991, *Valorisation agricole des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales, Guide des bonnes pratiques*, 91 pages.

Ministère des Affaires municipales, 1996, *Programme d'assainissement des eaux*.

MRC d'Argenteuil, 1997, Service de la planification et de l'aménagement du territoire, *Schéma d'aménagement révisé*.

NI Environnement, 2002, *Soutien à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles ; Sondage auprès des ICI pour les MRC des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de Papineau*, 104 pages.

Nova Envirocom, 2002, *Le compostage facilité : Guide sur le compostage domestique*, Bibliothèque nationale du Québec, 107 pages.

Pilette, Frédéric, 2000, *Analyse des scénarios possibles de gestion des matières putrescibles de la MRC du Val-Saint-François [essai présenté à la faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke en vue de l'obtention du grade de maître en environnement]*, faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke, 91 pages.

Recyc-Québec, 2002, *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, 31 pages (pdf).

Recyc-Québec, 2001, *Guide de la tournée d'information sur les plans de gestion de matières résiduelles*.

Recyc-Québec, *Fiches d'informations sur les matières*, site Internet de Recyc-Québec.

Recyc-Québec, 2000, *Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs*, Québec, 163 pages.

Réseau environnement, 2001, *Compte rendu de la Conférence canadienne sur la gestion des matières résiduelles 2001 ; La mise en valeur : une question de rentabilité*, Québec, 321 pages.

Réseau environnement, 2002, *Salon des technologies environnementales du Québec 2002, Sommaire exécutif des conférences*, Québec, 265 pages.

Sheffield, Ronald E., James C. Barker, Karl A. Shalfer, *Sludge management and closure procedures for anaerobis lagoons*, North Carolina Cooperative Extension Service, 8 pages.

SNC-Lavalin Environnement, 2000, *Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes, Rapport final, Volume I*, Montréal, Québec.

SNC-Lavalin Environnement, 2000, *Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes, Rapport final, Volume II*, Montréal, Québec.

Solinov, 2001, *À la portée de tous, le compostage – tournée d'information à l'intention des gestionnaires municipaux*, 76 pages.

Sites Internet

Action Re-Buts :
www.cam.org/~act_reb

ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) :
www.ademe.fr

Bureau de la statistique du Québec
www.stat.gouv.qc.ca

Canada 411 :
www.canada411.sympatico.ca

Collecte sélective Québec :
www.coselective.qc.ca

CLD d'Argenteuil :

www.argenteuil.qc.ca/mrcargenteuil/bca.html

EMSE (Traitement des boues) :

www.emse.fr/~brodhag/projelev/eau76.htm#dig

Enviro-accès :

www.enviroaccess.ca

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets :

ccc.cam.org/~fcqged

Inforoute municipale :

www.inforoutemunicipale.qc.ca

InfraStructures Branchées :

www.infrastructures.com/0901/juggler.htm

IREQ (Institut de recherche d'Hydro-Québec) :

www.ireq.ca

MENV (ministère de l'Environnement) :

www.menv.gouv.qc.ca

MENV; site Internet sur le traitement des boues et des eaux de procédé :

www.menv.gc.ca/eau/potable/guide/CHAPITRE15v-10.pdf

MENV ; Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 :

www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/index.htm

Ministère de l'Industrie et du Commerce :

www.mic.gouv.qc.ca

MRC d'Argenteuil :

www.argenteuil.qc.ca

NRCAN : Ressources naturelles Canada :

www.nrcan.gc.ca/mms/cmy/contenu/1997/21.pdf

QFA (Quebec Farmers' Association) :

www.qfa.qc.ca

Recyc-Québec – Société de récupération et de recyclage :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Statistique Canada :

www.statcan.ca/francais/Pgddb

Traitement des boues :

www.honet.be/@t_home/eau/tech14c.htm

Lits de séchage de boues plantés de roseaux :

www.watermunc.com/fr/assain1.htm

LEXIQUE

Audit

Étude qui évalue le procédé de fabrication et de transformation ou l'exploitation d'un organisme relativement à sa performance environnementale.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur ou éco-centre) ou de porte-à-porte.

Compostage

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Déchet

Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Diversion

Détournement de l'élimination par le recyclage, le compostage et la valorisation.

Éco-centre

Lieu de dépôt principalement axé sur la récupération, qui accepte non seulement les matières récupérables tel qu'entendu généralement dans la collecte sélective, mais également tout les résidus d'origine domestique non ramassés lors de la cueillette régulière, incluant les résidus domestiques dangereux, les pneus, les encombrants et les matériaux secs.

Élimination

Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération d'énergie.

Filière

Groupe de matières résiduelles qui ont en commun la nature de la matière, le mode de collecte, de traitement ou d'élimination, ou les effets qu'ils produisent sur la santé ou l'environnement. On retrouve huit filières dans les plans de gestion, soit les matières recyclables, les matières putrescibles, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, les textiles, les contenants consignés, les pneus usagés et les déchets domestiques.

Herbicyclage

Mode de valorisation qui consiste à laisser les rognures de gazon sur place après la tonte de la pelouse.

Incinération

Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.

Lixiviât

Liquide s'échappant des matières résiduelles et qui contient des particules solides de ces dernières. Il peut s'agir d'eau de pluie ou de liquide contenu dans les matières résiduelles mêmes.

Matière putrescible

Matière organique qui peut être décomposée par l'action de micro-organismes.

Matière résiduelle ou résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Matière secondaire

Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.

Matériaux secs

Résidus de la construction et de la démolition, tels que le gypse, le bois, la brique, le ciment, l'asphalte, etc.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Poste de transbordement

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui fait la collecte à un autre véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Ressourcerie^{Mc}

Lieu géré par un organisme environnemental et communautaire qui favorise la réinsertion de matières secondaires dans les circuits de consommation et de production locaux par des activités d'éducation, de traitement et de revente qui s'inscrivent dans une stratégie globale des 3R (réduction, réemploi et recyclage). En d'autres termes, les ressourceries^{Mc} sont des centres communautaires de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente des matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, les ressourceries^{Mc} sont actives dans la réintégration sociale, l'adaptation et la formation de la main d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables.

RDD ou résidu domestique dangereux

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviat, inflammable, toxique, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Secteur urbain

Zone bâtie comprenant la ville principale et, le cas échéant, la partie urbaine des municipalités environnantes. Pour être considéré comme urbaine, une zone ne doit pas comporter d'espace libre de plus d'un kilomètre.

Secteur semi-urbain

Un secteur semi-urbain est formé de parties urbaines et de parties rurales qui peuvent comprendre des parties de municipalités. Il peut comprendre toutes les municipalités situées aux alentours du noyau urbanisé.

Secteur rural

Tout territoire situé en dehors des secteurs urbains et semi-urbains.

Taux de diversion

Proportion de matières résiduelles détournées de l'élimination (enfouissement). Ne tient pas compte des différents types de matières résiduelles.

Taux de récupération

Proportion de matières résiduelles pouvant être mises en valeur qui sont récupérées. Généralement calculé par filière (type de matière).

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source

Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

^{Mc} Nom déposé (marque de commerce).

Valorisation

Mise en valeur d'une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage (exemple : le compostage).

Valorisation énergétique

Utilisation de matières résiduelles comme combustible dans un procédé de fabrication ou dans un équipement destiné à produire de l'énergie.

Zone mixte

Ensemble des entreprises desservies par la collecte municipale. On postule qu'il s'agit de petites entreprises (quatre employés ou moins) amalgamées aux secteurs résidentiels.